

Les usines de Victoriaville Upholstering Ltd et de Polydesign Inc. avaient été regroupées, en janvier dernier, dans un complexe de 130,000 pieds carrés construit dans le parc industriel. Une partie du spacieux édifice (façade de 798 pieds) était utilisée pour l'entreposage par Victoriaville Furniture Ltd.

A Victoriaville, la mort de l'industrie du meuble porte le taux de chômage à 22%

par Fortunat MARCOUX

VICTORIAVILLE — La fermeture maintenant inévitable des quatre usines de meubles exploitées à Victoriaville, dans les Bois-Francs, par la famille de M. Lucien Arcand, aura pour effet de faire grimper le taux de

chômage, actuellement de 15 pour 100, à 22 pour 100.

Déjà, les usines de Victoriaville Upholstering Ltd (ameublement rembourré) et de Polydesign Inc. (appliqués décoratifs) ont cessé leur production depuis une dizaine de jours, alors

que celles de Victoriaville Furniture Ltd et de Victoriaville Specialties Ltd fermeront leurs portes le 22 juin après avoir rempli les dernières commandes de mobiliers de cuisine et de chambre à coucher.

Le maire P.-A. Poirier qui se remet

d'une crise cardiaque subie il y a quelques semaines, a qualifié la situation de catastrophique en ajoutant que l'état lamentable de l'économie du Québec lui rappelait étrangement la crise de 1929. "J'ai hâte que la relance économique se manifeste", a-t-il précisé.

Par ailleurs, M. Georges-Etienne Patry, conseiller technique à la Centrale des syndicats démocratiques qui représente les syndiqués de Victoriaville Furniture, a déclaré que l'écroulement du complexe Arcand, le deuxième en importance dans l'industrie du meuble au Québec, avait pris tout

le monde par surprise. "On se doutait que ça ne tournait pas rondement mais pas jusqu'à ce point", a-t-il dit.

Selon lui, l'avenir est sombre pour les employés dont plusieurs comptent entre 25 et 40 années de service.

(Suite à la page A2, 1re col.)

YVON ST-GELAIS INC.
FUTURS MARIÉS
MÉNAGES COMPLETS
CONCIERGESES
LUMINAIRES
525-4671

LE SOLEIL

Service d'Optique
Brite

84 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, JEUDI 16 JUIN 1977

81e ANNEE, No 144 PRIX 25¢

à lire

L'Espagne a fait confiance à Suarez



Adolfo Suarez

Les Espagnols ont opté massivement — 80 pour cent de participation — pour la poursuite de la politique de libéralisation "tranquille" amorcée par le premier ministre sortant Adolfo Suarez. En effet, sur 75 pour cent des suffrages exprimés, les résultats officiels donnaient ce matin 35 pour cent à l'Union du centre démocratique que dirige M. Suarez contre 25 pour cent au Parti socialiste ouvrier de M. Felipe Gonzales. Les communistes et la droite franquiste arrivaient loin derrière.

page B-3

Egalisation des tarifs d'électricité

Le ministre délégué à l'Energie, Guy Joron, estime qu'il est injustifié que les tarifs domestiques d'électricité soient environ le double des tarifs industriels et il songe en conséquence à les égaliser.

page B-1

Deux mesures pour aider les PME

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a dévoilé hier son projet de loi sur les stimulants fiscaux au développement. Selon M. Tremblay, une telle loi amènerait des investissements de \$150 millions dans les petites et moyennes entreprises au cours des cinq prochaines années.

page D-1

Grandeurs et misères de l'ombudsman

Notre chroniqueur Gilles Lesage dénonce le sort fait par le gouvernement à l'ombudsman du Québec, qui faute de moyens et de personnel, est peu connu ou même carrément inconnu d'une grande partie de la population... dont il doit pourtant être le défenseur.

page A-5



Jacques Demers

Demers préfère les Stingers

Jacques Demers, pilote des Rocers d'Indianapolis de l'AMH, a opté pour le poste de pilote que lui offraient les Stingers de Cincinnati, rejetant ainsi des offres des Canadiens de Montréal et des Nordiques de Québec.

page C-2

météo

Ensoleillé aujourd'hui. Nébulosité croissante suivie d'averses demain. Minimum cette nuit: 7 à 9. Maximum demain: 22. Détails, page E-2

sommaire

Annonces classées	E-2 à E-13
A Québec aujourd'hui	F-3
Arts et lettres	F-2 à F-5
Consommation	F-6, F-7
Décès	F-10
Economie-finances	D-1 à D-6
Feuilleton	E-5
Horoscope	E-12
Information régionale	B-2
Monsieur québec	A-7
Mot mystère	E-3
Mots croisés	E-4
Page documentaire	A-5
Patron	E-11
Sport	C-1 à C-9
Télévision	F-4

Une double évadition de la "Passoire"

par Guy DUBE

Et hop! Deux de plus!

Les forces policières unissaient leurs efforts, cet avant-midi, dans le but de mettre la main au collet de deux individus qui se sont évadés du Centre de détention de Québec.

Selon les maigres renseignements obtenus, il s'agirait de Michel Miller et Sylvain Lévesque, deux pensionnaires considérés comme non dangereux. Tous deux purgent des peines minimales de prison.

Il était environ 9h05, ce matin, lorsque le duo a enjambé le mur du secteur à sécurité minimum, sous les yeux des gardiens.

Les deux fugitifs étaient en période de récréation avec 90 autres pensionnaires du centre de détention.

Les gardiens les ont vu pénétrer dans les boisés environnants, en direction de Saint-Emile.

Il a fallu 40 minutes aux autorités de la prison pour savoir qui venait de prendre la clef des champs.

Hier soir, un des deux présumés fugitifs, Sylvain Lévesque, âgé de 21 ans, avait pris le soin de se faire couper les cheveux très ras.

Ils ont tous les deux à peu près la même corpulence: 170 livres, cinq pieds et huit pouces. Michel Miller a les cheveux blonds.

Vers 9h40, des policiers de la ville de Québec ont trouvé un morceau de papier imbibé de sang ainsi que des pistes fraîches, dans le bois, près de la rue Georges-Muir, à l'ouest du

boulevard Laurentien, dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides.

Le maître de chien André Bernier, de la Sûreté du Québec, l'hélicoptère

de la SQ, des membres de l'unité (Suite à la page A2, 3e col.)



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

La ruée vers... le homard vivant

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les Québécois mangeront plus de homards livrés vivants, cette année, que les Montréalais. Le "party" aux homards vivants des Îles-de-la-Madeleine est en passe de devenir aussi populaire que les parties d'huîtres et l'importation de ces crustacés par les Pêcheurs unis du Québec s'avère une réussite colossale cette année. En 10 semaines, quelque 150,000 livres de homards vivants seront vendues dans la seule région de Québec.

page E-1

La fusion de la CEQ et de la CSN est en branle

par J.-Jacques SAMSON

Le compte à rebours est commencé. Les 200 délégués au conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont pris connaissance hier, plusieurs avec stupéfaction, d'un échéancier de travail devant conduire à la fusion, à la fin de 1979, de la CEQ et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

La démarche a été arrêtée le 1er juin dernier, lors d'une réunion conjointe de l'exécutif de la CSN et du Bureau national de la CEQ.

Les principaux éléments qui se sont dégagés de cette rencontre sont la prise en considération de la création possible d'une nouvelle organisation syndicale regroupant la CEQ, la CSN et ouverte à d'autres groupes susceptibles d'adhérer à telle nouvelle centrale, tant dans le secteur privé que public. Les deux parties ont aussi retenu que certaines décisions "engageantes" devraient être prises aux congrès respectifs de 1978 des deux centrales.

A compter de l'année suivante, il s'agirait de la mise en oeuvre de l'orientation choisie, si elle est favorable. La fusion surviendrait donc au cours de l'été 1979. Mais entre-temps, la possibilité d'un tel rapprochement fera sans doute l'objet d'autant de débats que la fusion projetée des deux ligues majeures de hockey.

Une année chargée

Les membres du comité de l'unité syndicale devront se soumettre au cours des prochains mois à une cédule de travail astreignante.

A la fin d'août, le comité recevra le portrait et l'inventaire des "réalités"

des deux centrales et devra faire l'analyse des ressemblances et différences entre ces deux réalités.

A la mi-septembre, le Bureau national de la CEQ et l'exécutif de la CSN se pencheront sur le rapport du comité de l'Unité syndicale, pour formuler certaines questions d'ordre politique à soumettre aux instances plus larges.

Du 15 au 30 septembre, le comité devrait élaborer des hypothèses concernant les structures, les orientations, l'organisation des services et finances ainsi qu'un projet de démarche et de consultation impliquant les divers paliers et les structures régionales et locales.

Les deux centrales comptent ensuite réunir, au début d'octobre, chacune 50 représentants en séance de travail et dans la première quinzaine de décembre, on prévoit la convocation du Conseil général de la CEQ et du bureau confédéral de la CSN pour une journée de travail en commun sur les recommandations concernant le fond du débat et le processus de consultation.

Il y aurait par la suite mise au point d'un instrument de consultation commun et d'un calendrier de consultation des structures et affiliés, avant les congrès de 1978 de la CEQ et de la CSN.

Ce programme est donc élaboré en vue d'une progression à un même rythme, dans les deux centrales, des travaux préliminaires.

La FTQ en veilleuse

Les notes contenues dans le rapport du comité sur l'unité syndicale sont explicites sur les divergences entre la Fédération des travailleurs du

Québec et les deux autres centrales impliquées dans le projet.

"Nous considérons, y lit-on, que la FTQ n'est pas en mesure comme structure québécoise de s'associer à une démarche visant à l'unité organique, étant donné qu'elle ne fait que chapeauter et coordonner, au plan politique, l'action des sections locales des syndicats américains ou pan-canadiens. Notre intention serait toutefois de laisser la porte ouverte, de l'informer de notre démarche et d'y intéresser les militants syndicaux de toute affiliation."

Quelques délégués se sont de plus chargés de rappeler les positions prises par la FTQ à l'endroit du gouvernement du Québec, sa participation engagée au sommet économique, etc.

Une nouvelle organisation syndicale née de la CSN (150,000 membres) et de la CEQ (70,000 membres) serait, en termes d'effectifs, à peu de choses près de la même importance que la FTQ.

Réactions partagées

Le document soumis aux délégués a provoqué des remous dans l'assemblée. Le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, s'est chargé d'en donner lecture lui-même et il fut aussitôt assailli de questions.

La plupart recélaient des craintes: situation financière jugée précaire de la CSN; ne va-t-on pas trop vite aux échelons supérieurs des centrales? n'aurait-on pas intérêt à informer les militants le plus tôt possible avant que les médias ne déforment les informations? et surtout, à quand une consultation très large sur le sujet?

Les acheteurs éventuels attendent la mort de Victoriaville Furniture

par Pierre PELCHAT

La vente du complexe Victoriaville Furniture dont les actifs ont été récemment l'objet d'une prise de possession par deux créanciers garantis, la Banque Canadienne Nationale et Roynat ne serait pas près d'être conclue.

Plusieurs observateurs s'accordent à dire qu'il va falloir attendre encore plusieurs jours avant que cette industrie ne s'éteigne définitivement, ce qui permettrait à ce moment à d'éventuels acheteurs de s'accaparer, à rabais, de ce qui fit l'orgueil de la famille Arcand de Victoriaville. Certains vous décriront froidement cette situation par l'expression "normal business".

Mais tout de même, ça n'empêche surtout pas quelques hommes d'affaires de demeurer aux aguets. D'ailleurs, des industriels ont déjà visité au cours des derniers mois les installations de Victoriaville Furniture.

Dans la région de Québec, une entreprise a déjà manifesté un intérêt pour faire l'acquisition, éventuellement, d'une partie des actifs de ce manufacturier de meubles à l'agonie. Il s'agit de Treco Inc. dont la principa-

le usine est située dans le parc industriel de Saint-Romuald.

Les spéculations quant à d'autres acheteurs vont bon train. On murmure même que la compagnie Vilas verrait dans l'achat d'une partie des actifs certains avantages. A cela, il faut ajouter quelques industriels locaux qui suivent de très près l'évolution de ce dossier.

En outre, la valeur de cette industrie aurait grandement diminué au cours des derniers mois.

Quant à la requête en faillite déposée par Panel Venner, un des fournisseurs, elle a été reportée au 28 juin.

Travailleurs

Du côté des représentants syndicaux des travailleurs concernés, on s'inquiète notamment de ce qu'il adviendra des bénéfices marginaux sous forme de vacances pour les ouvriers. Là-dessus, les nouveaux gestionnaires, la firme Mercure, Béliveau et Associés, ne semblent pas prêts pour l'instant à donner une réponse au syndicat.

On se rappellera que plusieurs ouvriers avaient été mis à pied au cours de l'hiver dernier.

Un porte-parole de la BCN avait d'ailleurs déclaré au SOLEIL qu'on s'emploierait à terminer les travaux déjà entrepris sans toutefois prendre de nouveaux engagements, ce qui présage d'une interruption complète des opérations après la liquidation des inventaires.

Salon du meuble

A la veille de l'ouverture du Salon du meuble de Montréal qui aura lieu du 18 au 22 juin, certains manufacturiers craignent que les nouveaux gestionnaires de cette entreprise des Bois-Francis ne viennent y offrir leurs inventaires à bas prix.

Cette initiative que certains qualifient de déloyale aurait l'avantage de permettre aux créanciers garantis de récupérer plus rapidement une partie des sommes prêtées.

L'allocation du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, qui doit présider l'ouverture officielle du salon portera sûrement sur les difficultés que connaissent plusieurs entreprises de ce secteur industriel aux prises avec des problèmes de design et de marketing.

A Victoriaville... (Suite de la première page)

"Jeudi (aujourd'hui), on doit créer un comité de reclassement pour leur venir en aide, mais ce comité suscite de faibles espoirs. Les "jobs" se font rares", a-t-il expliqué.

Des fournisseurs risquent d'être sérieusement affectés. C'est le cas pour la compagnie Michel Transport Inc., d'Arthabaska. La situation pourrait devenir critique pour cette entreprise qui détient également d'importants contrats avec Domtar pour l'usine de papier d'East Angus dont la fermeture est toujours prévue pour la fin de septembre au plus tard.

Les entreprises du groupe Arcand étaient en difficultés financières depuis une dizaine de mois. L'annonce de la prise de contrôle de ces industries par les deux principaux créanciers, la Banque canadienne nationale et la Société de financement RoyNat, annonce qui laissait présager la fermeture éventuelle des usines, a suscité un mouvement de panique au sein de la population. Cette réaction peut s'expliquer par le fait que c'était la première fois que le milieu vivait une telle situation.

700 chômeurs de plus

Cependant, la situation ne frise pas la catastrophe bien qu'elle soit sérieuse. La perte de ces industries affectera certes l'économie de la région qui repose essentiellement sur l'industrie manufacturière, en particulier dans les secteurs du vêtement et du meuble. Elle entraîne la perte de 600 à 700 emplois, nombre qui représente, selon le commissaire industriel Harold Mailhot, 65 pour 100 des "jobs" créés par l'industrie locale du meuble, et 15 pour 100 de la main-d'oeuvre de l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Néanmoins, 4.300 autres personnes travaillent dans 121 autres entreprises manufacturières. Après avoir connu une période difficile au cours des derniers mois, l'industrie du vêtement redevient prospère. Les usines de Robin Bros Clothiers Ltd (700 employés) et de Utex Corporation (400 ouvriers) ont repris leur rythme nor-

mal de production. Quant aux autres petites compagnies engagées dans l'industrie du meuble, elles semblent être en bonne santé.

Cependant, la faillite du complexe Arcand survient au moment où la situation de l'emploi n'est guère reluisante. Selon le commissaire industriel Mailhot, les quelques emplois qui ont pu être créés l'an dernier, ont suffi à peine à compenser les mises à pied.

La situation est encore plus dramatique du fait que M. Mailhot abandonnera à la fin du mois le poste qu'il occupait depuis quatre ans. Ses services ont été retenus par le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce à titre de conseiller économique à l'étranger.

Entre-temps, dans le milieu, on essaie d'analyser les causes de l'effondrement de l'empire Arcand. M. Patry (CSD) en a énuméré quelques-unes: contexte économique défavorable, mauvaise administration après le départ du père Arcand qui avait laissé la relève à ses deux fils, expansion trop rapide.

Le commissaire industriel Mailhot a décelé deux autres facteurs: la grève de 1975 qui a privé la compagnie de dix semaines de production; salaires trop élevés dans ce secteur de l'industrie pour affronter la concurrence.

Selon une information qui n'a pu être confirmée, les inventaires du complexe se chiffrent à \$4,5 millions.

Maintenant âgé de 65 ans, M. Lucien Arcand rêvait de devenir le plus grand producteur de meubles au Canada. Il a failli y parvenir.

Vers 1945, il s'associait avec deux ex-employés de Victoriaville Furniture, les frères Charles et Joseph Larivière, et fondait Victoriaville Specialties. Vers 1964, il faisait l'acquisition de Victoriaville Upholstering et fondait Victoriaville Polydesign. Quelques mois plus tard, il éliminait un concurrent en se portant acquéreur de l'actif de l'usine de rembourrage DuBo, de Victoriaville.

Une double...

(Suite de la première page)

d'urgence et de la section Québec-Métro du même corps policier, des policiers des sûretés municipales de Charlesbourg et de Québec ont été dépêchés sur les lieux et ont complètement cerné un immense quadrilatère.

A 10h10, l'hélicoptère de la SQ a affirmé sur les ondes de la police avoir aperçu les deux évadés, dans le bois, dans le secteur du boulevard Lapierre.

Il y a 17 jours, soit le 30 mai dernier, une autre double évasion avait occasionné des recherches intenses autour du même centre de détention, sans résultats concrets.

Gérald Tremblay, 18 ans, de Pointe-aux-Outardes, sur la Côte-Nord, et André Harton, âgé de 22 ans, de Québec, étaient retournés d'eux-mêmes à la prison, le lendemain. L'un d'eux était accompagné de son père.

La journée même, ils étaient accusés d'évasion. L'enquête a révélé que Tremblay et Harton étaient gardés dans l'aile à sécurité minimale de la prison et qu'ils s'étaient évadés en enlevant une fenêtre de la salle de poterie. Les deux jeunes gens avaient ensuite sauté la clôture qui entoure la prison.

Les Expos ont échangé Foote

PHILADELPHIE (UPI) — Les Expos de Montréal ont envoyé le receveur Barry Foote et le lanceur Dan Warthen aux Phillies de Philadelphie, en retour du lanceur de relève Wayne Twitchel et du receveur Tim Blackwell, quelques minutes seulement avant l'expiration de la période des échanges, dans la Ligue nationale de baseball.

Achat spécial vêtements sport twik réduits jusqu'à 25%

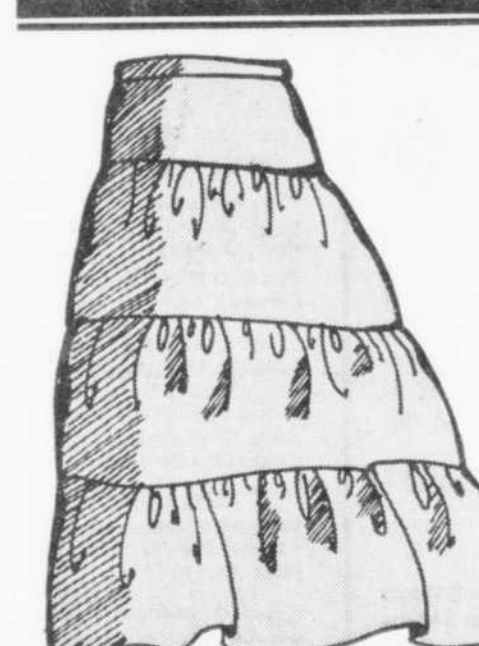


blouses hongroises

Un air de folklore... les romantiques blouses hongroises, fraîches dans leur poly-coton blanc, et brodées de fleurs vives.

rég.: \$22.

16.99



jupes jupons

Légères dans leur voile de coton, elles bouillonnent leurs fronces. Et s'égalent dans les couleurs d'été!

rég.: \$18.

12.99



maillots-t

Moulant sur toute la ligne, les maillots-t enchainent leur coton en fin jersey... et jouent dans les coloris tentants!

rég.: \$5.

3.99



robes maillots

Coulent avec souplesse jusque sous les genoux... fluides dans leur tricot de poly-coton. Teintes variées.

rég.: \$18.

12.99

simons

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h.30 à 17h.30, jeudi, vend., 9h.30 à 21h.; sam., 9h.30 à 17h.

Dénonciation de conditions de détention à Orsainville

par Guy DUBE

Au cours d'une rencontre qu'il a eue avec des représentants de la presse, hier, le Groupe de défense des droits des détenus de Québec (GDD) a catégoriquement dénoncé le fait que les prisonniers du centre de détention de Québec sont "maltraités psychologiquement" et ont clairement laissé entendre que les prisons ne sont pas des cages dorées.

"Il y a absence totale d'un traitement adéquat pour favoriser la réhabilitation. Il existe à Orsainville un climat de guerre permanent entre les détenus et les gardes, ce qui engendre un état de révolte chez les détenus. C'est un échec du système carcéral dans son ensemble", ont précisé les porte-parole du groupe.

L'exécutif de ce groupe récemment formé à Québec est composé de la sociologue Odette Pouliot (présidente), d'un animateur en pastorale de quartier, l'abbé Robert Sylvain (vice-président), et d'un stagiaire en droit, Louis-René Gagnon (secrétaire).

Recommandations

Dans une lettre qu'ils devaient adresser aujourd'hui au ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard, le Groupe de défense formule huit recommandations distinctes pour que les détenus et prévenus puissent conserver leurs droits à la justice, à l'information et à l'intégrité professionnelle:

— qu'un règlement soit adopté par le gouvernement pour remplacer la directive 605, en corriger les grosses anomalies et garantir les droits fondamentaux des personnes incarcérées (la directive numéro 605 a trait au comité de discipline: infractions aux règlements — prévenus et détenus);

— que les tribunaux disciplinaires, dans toutes les prisons, soient présidés par des personnes indépendantes et que, dès maintenant, des observateurs impartiaux assistent aux audiences des comités de discipline;

— que le règlement régissant le comité de discipline, comme la directive 605, soit connu de tous les intéressés;

— que les règlements, directives et règles de régie interne ne soient plus des documents secrets, mais soient accessibles à tous sur simple demande;

— que ceux qui sont accusés d'avoir enfreint des règlements, directives et règles de régie interne reçoivent par écrit le rapport d'infraction, aient un délai pour préparer leur défense et puissent se faire assister par une personne de leur choix; qu'ils soient aussi informés par écrit de la décision du comité;

— que la réclusion (le "trou") comme mesure punitive soit abolie immédiatement;

— que la dissociation, lorsqu'elle est indispensable pour d'autres motifs, s'effectue sous contrôle médical;

— finalement, que les personnes à qui la dissociation est imposée ne perdent aucun de leurs droits, si ce n'est celui d'être en contact avec leurs codétenus, et qu'elles soient rencontrées tous les jours par un thérapeute, l'aumônier ou un visiteur bénévole.

Mutisme de Bédard

Le Groupe de défense des droits

des détenus de Québec s'est plaint, hier, du mutisme qu'observe le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, relativement à une lettre que le groupe lui a fait parvenir, le 20 avril dernier.

Le GDD affirme en effet n'avoir reçu aucun accusé de réception ou réponse du ministre, suite à une lettre dans laquelle le groupe faisait part de son intention d'informer les détenus et les ex-détenus de leurs droits et de leurs responsabilités, ainsi que des recours pour faire valoir des droits et les aider en conséquence.

Le missive demandait en outre de faire circuler chez tous les pensionnaires des centres de détention la directive numéro 605 inconnue de chacun d'eux.

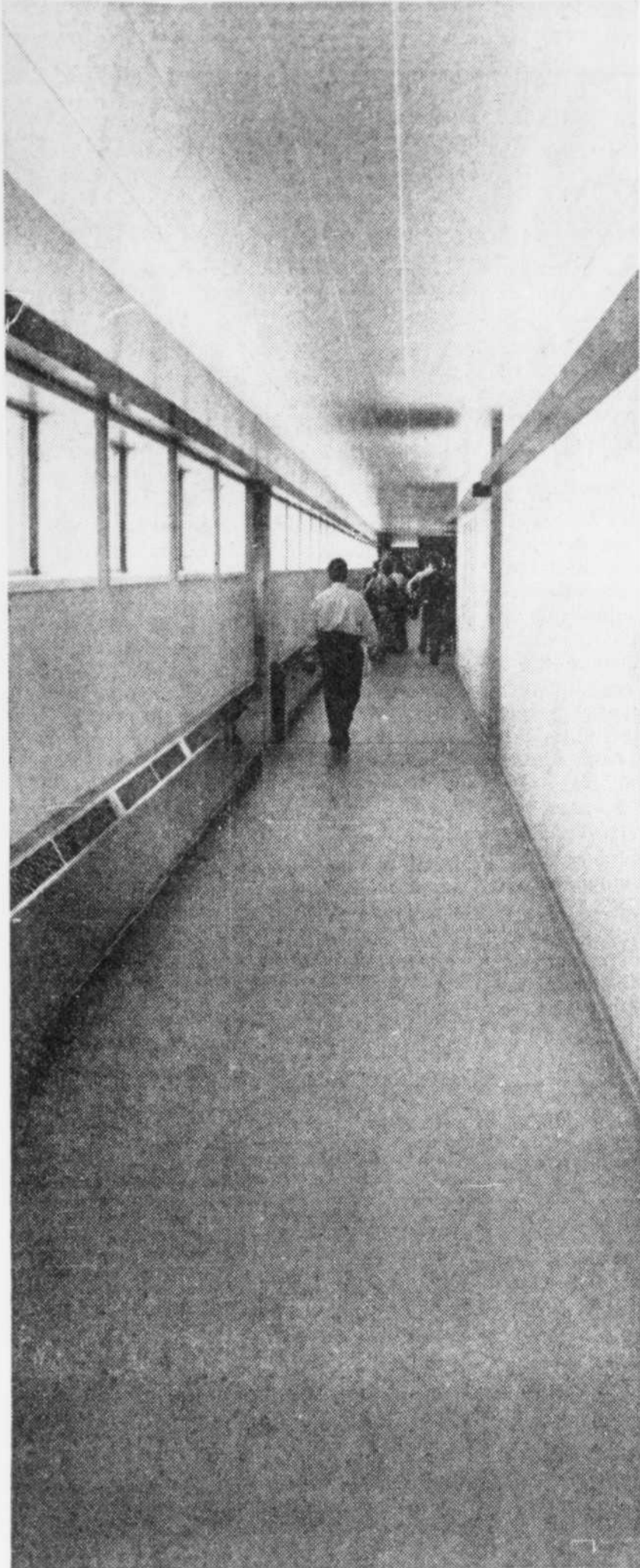
Il n'y aurait eu aucune suite à ces demandes du GDD, souligne la présidente Odette Pouliot.

"Il n'y a aucun moyen pour un prisonnier de savoir ce qui lui est

interdit pendant son séjour en prison et, encore moins, les peines qu'entraînent ces écarts de conduite", a ajouté le sociologue, précisant qu'il est du droit de la personne d'être informée.

Qualifiant en outre la situation d'intolérable, le GDD dénonce également le comité de discipline qui est à la fois juge et partie, selon ses dires.

"Pourquoi ne veut-on pas que les prisonniers connaissent un règlement qui les concerne en premier lieu? Pourquoi laisse-t-on à l'arbitraire des gardiens et de l'administration de la prison le soin de juger des personnes à qui l'on a enlevé tout pouvoir de protestation et de défense? La justice cesse-t-elle d'exister quand le jugement est prononcé? L'injustice devient-elle justice parce qu'on la pratique à l'intérieur des institutions dites de justice?", demande le Groupe de défense des droits des détenus, dans un communiqué remis à la presse.



Le centre de détention d'Orsainville n'est pas une cage dorée.



Mme Odette Pouliot, présidente et sociologue (au centre) et M. Louis-René Gagnon, secrétaire (à droite) expliquent à la presse que les prisonniers sont "maltraités psychologiquement" et mal informés des leur entrée dans les centres de détention du Québec. Mme Pouliot et M. Gagnon dirigent un groupe voué à la défense des droits des détenus.

Pas de cabale politique lors de la Semaine du Canada

par Richard LUPIEN

"Il n'y aura pas de guerre des

drapeaux entre Québec et Ottawa; le Québec est encore dans la Confédération canadienne".

Tel est, du moins, l'avis exprimé par le président d'honneur de la Semaine du Canada, Me Jules Blan-

chet, lors d'une conférence de presse tenue hier à Québec par le comité d'organisation des célébrations marquant le 110e anniversaire du Canada.

Invité à commenter l'ampleur de la publicité entourant cette année la fête nationale, Me Blanchet, membre actif de Conseil pour l'unité canadienne, a prestement écarté toute idée de "cabale politique" lors de ces activités commémoratives.

C'est sous le thème "C'est ma fête" que se dérouleront du 27 juin au 1er juillet, dans la région de Québec, diverses manifestations célébrant l'anniversaire de la Confédération canadienne.

Parmi les activités communiquées lors de la conférence de presse, mentionnons pour la région de Québec, la participation de montgolfières que les Québécois pourront admirer pendant trois

jours, diverses attractions musicales à la Terrasse Dufferin, aux Halles du Palais et au parc Cartier-Brébeuf, un défilé de bateaux de plaisance sur le fleuve Saint-Laurent et bien entendu le traditionnel feu d'artifice sur les Plaines d'Abraham qui clôturera cette semaine de réjouissances populaires.

Parallèlement, se tiendront dans plusieurs localités de l'Est du Québec, diverses manifestations culturelles qui viendront saluer à leur manière la semaine du Canada.

A titre d'exemple, soulignons la tenue du festival folklorique de Saint-Octave-de-l'Avenir (Cap-Chat) qui aura lieu du 1er au 4 juillet prochain. Son président M. Jean-Yves Bérubé, présent à la conférence, a insisté sur le caractère national de cette manifestation culturelle du fait, a-t-il expliqué, de la présence de nombreux groupes

ethniques, originaires des provinces canadiennes.

Rappelons que le Conseil pour l'unité canadienne, fondé en 1964 et dont l'objectif principal est de promouvoir l'unité canadienne, a toujours collaboré activement aux fêtes de la semaine du Canada. En effet, pour cette année le comité d'organisation de la semaine canadienne pour la ville de Québec disposera d'un budget approximatif de \$30,000, dont une large part est attribuable à des subventions accordées par le conseil.

M. Raymond Bélanger, coordonnateur officiel des fêtes pour la région de Québec, a souligné le remarquable travail de bénévolat qui s'était fait jusqu'à maintenant et a lancé une invitation aux personnes désireuses d'obtenir tous renseignements supplémentaires à communiquer avec le secrétariat du comité, situé au 410, St-Vallier est, à Québec.

Les préparatifs ont déplu à la Chambre de commerce

La Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain est déçue de la façon dont les préparatifs de la fête du Canada sont menés au Québec et particulièrement le déjeuner qui a eu lieu la semaine dernière au Château Frontenac, pour promouvoir l'unité canadienne.

Voici, intégralement, le texte de la lettre qu'a fait parvenir le directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, M. Pierre Talbot, au nom de l'organisme, à M. Paul Tellier, au Secrétariat des relations fédérales-provinciales, 59, rue Spark, Ottawa.

Cher Monsieur Tellier,

En marge des préparatifs de la Fête du Canada, vous me permettez de formuler les quelques commentaires suivants:

1 — Mon étonnement que ce dossier ait été confié, pour la province de Québec, à une agence de publicité de Toronto. Il y a pourtant au Canada français d'ex-

cellentes agences de publicité et de relations extérieures qui, oeuvrant bénévolement à promouvoir l'unité canadienne dans le cadre de plusieurs organisations sans but lucratif, auraient pu assumer cette responsabilité à leur bénéfice en tant que professionnels canadiens, et, surtout, au bénéfice du Canada en raison d'une meilleure connaissance du milieu canadien-français.

2 — Ma stupéfaction de constater que le représentant de cette firme, délégué à Québec pour rencontrer les organisateurs locaux, ne parlait que l'anglais. Il s'agit d'une incongruité qui a fait éclater de rire les membres de notre conseil d'administration.

3 — Ma déception de constater que le déjeuner improvisé offert gracieusement par Sa Majesté au Château Frontenac n'avait d'autre objet que d'inviter les hommes d'affaires à promouvoir la vente de gadgets: gilets, briquets, plumes, etc.

4 — Il aurait été tellement préférable de confier à des Québécois ayant "l'imagination en fête" de souligner leur fierté et leur espérance à l'égard de ce pays qui

veut être un modèle de l'unité dans la diversité.

5 — La veille, j'ai été invité, avec quelques personnes, à une rencontre improvisée avec le représentant unilingue de l'agence publicitaire de Toronto. Après avoir constaté le caractère strictement "commercial" du déjeuner qui devait être offert le lendemain, j'ai demandé que le nom de la Chambre de commerce ne soit pas associé, ce qui malheureusement n'a pas été fait et ce qui m'oblige à fournir des explications à nos membres qui ont participé à ce lancement avorté des fêtes d'un pays pour lequel nous voulons militer activement, avec fierté.

Je formule aujourd'hui ces quelques critiques en espérant avoir l'opportunité, à l'avenir, de faire des suggestions sur l'organisation des futures fêtes.

TUILES

• Pour patios, marches, bordures

• Bon prix

• Livraison

TUILERIE QUEBÉCOISE

Tél.: 849-4179

SABLE

pour piscines, patios, mortier remplissage.

TERRE A CULTURE

Sablère Pierre Girard Inc.

842-5085

A LOUER

ENTREPÔTS - BUREAUX

Locaux industriels et commerciaux

ROUSSIN & FRÈRES INC.

Informations: 651-9443



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'emballage de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement.

Choix de couleurs, si désiré.

Pour renseignements: 628-3823

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS
DOCTEUR EN OPTOMÉTRIE
376 du ROI, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Avez-vous de la difficulté en ASSURANCE? (AUTO - MOTO - INCENDIE - VIE)

- Premier permis
- Jeunes moins de 25 ans.
- Suspension de permis.
- V2C - V30C - R-15.
- Assurances - Incendie commerciale.
- Assurance-moto.
- Assurance-bateau.
- Assurance-camion.
- Aucune question médicale ou morale, etc.

pierre boiuduc inc.
EDIFICE PLACE DE LA VIEILLE CAPITALE
2815, BOUL. LAURIER, SUITE 6
CASE POSTALE 9584
STÉ-FYV, QUE.
G1V 2L4

(418) 653-2888 (AUCUN CAS REFUSE)

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/2 %

Garanti pour 5 ans.
Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 10 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Goulet, Mme L. Brulotte)

• Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • London
• Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary
• Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

MEMBRE RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

Un avis sage et opportun

Dans un avis qu'il vient de faire parvenir au gouvernement Lévesque, le Conseil supérieur de l'Éducation pose un jalon essentiel dans le débat actuellement en cours sur le projet de loi No 1.

Après avoir exprimé son accord à la détermination, établie dans le préambule du projet, de faire du français la langue normale et habituelle de l'enseignement, dans un climat de justice et d'ouverture aux minorités qui participent au développement du Québec, il n'admet toutefois pas les restrictions que pose l'article 52 à l'admissibilité à l'école anglaise.

Il estime plutôt, conformément à l'avis qu'il a tenu jusqu'ici, que les anglophones véritables de toute provenance, fussent-ils d'Europe, des provinces canadiennes ou d'ailleurs, doivent avoir accès à l'enseignement de l'anglais au Québec, à la condition que cette langue soit leur langue maternelle.

Le motif principal que l'organisme consultatif invoque à cet effet est que la population et la culture anglaise constituent "une composante irréductible de notre société" (principe admis par le ministre Laurin) du fait qu'elles font partie de ses éléments fondateurs eux-mêmes. Il est dès lors naturel qu'un anglophone, d'où qu'il vienne, se joigne au groupe culturel qu'il trouve ici et avec lequel il se reconnaît en communauté. Par ailleurs, si l'existence de la communauté anglophone est admise, elle doit pouvoir maintenir des rapports normaux de perméabilité et

d'échanges avec l'extérieur et accueillir de nouveaux sujets qui sont déjà de sa culture.

En outre, le Conseil est d'avis que, si une loi est nécessaire, ce ne saurait être pour "contenir la respiration de la communauté anglophone" mais pour faire en sorte que l'école anglaise accueille les seuls anglophones et non tous ceux qui voudront s'y adresser indifféremment, invertis du fait français au Québec.

Voilà pourquoi l'organisme affirme que, par les dispositions de l'article 52, le projet dépasse l'objectif souhaitable. Bien plus, il apparaît bien contraire à la pédagogie d'accueil du Livre blanc à l'égard des immigrants de tenir à l'écart d'écoles anglaises existantes de véritables anglophones.

En préconisant une politique aussi libérale mais strictement conforme à toute bonne Charte des droits individuels, le Conseil prévoit l'argument selon lequel l'admissibilité de tous les anglophones au secteur scolaire poserait un grave problème si l'immigration était faite massivement d'individus de cette catégorie. A cela, il répond que ce n'est pas par une politique de la langue de l'enseignement mais par une politique de l'immigration que cette objection, si elle était réelle, devrait être attaquée, car il s'agirait, le cas échéant, de résoudre des problèmes découlant de l'évolution de la population. Et il précise qu'il faut éviter de confondre les interventions à l'égard de la langue et celles qui concernent l'immigration.

Cela pouvant être admis, comment l'anglophone ainsi plongé dans sa culture propre pourrait-il être incité à parler la langue de la majorité? Soulignons que d'autres prescriptions de la loi l'amèneront, lui et ses enfants, à en faire un usage courant dans l'exercice de sa profession, dans ses rapports avec l'Etat et ses institutions, de même qu'avec les autres citoyens.

Mais comment procédera-t-on à établir la qualité d'un "anglophone véritable"? Le Conseil suggère, au sujet des critères d'admissibilité, d'inscrire dans la loi un article établissant que ne sont admissibles à l'école anglaise que les seuls enfants anglophones, à la demande du père ou de la mère ou du tuteur, à qui il appartient de fournir, à la satisfaction de l'Etat, que l'enfant est anglophone. Il propose divers moyens de parvenir à ce but mais sans passer par le système discriminatoire des "tests linguistiques" de la loi 22. Il s'agirait, cette fois, de déterminer si un enfant est anglophone et de famille anglophone, et non de recourir au processus dit de la "langue maternelle" dont beaucoup pourraient abuser pour tenter d'inscrire au secteur scolaire anglophone des enfants qui ne le sont pas véritablement.

L'avis du Conseil supérieur de l'Éducation fera naître bien des objections, dépendant du véritable esprit que l'on confère à l'établissement d'une charte de la langue française au Québec. Mais il n'empêche que la logique qu'il

défend force à définir les buts exacts que l'on recherche et à préciser tous les moyens de les atteindre.

Il suggère surtout que l'on ne peut, en aucune façon, forger les bastions d'une langue et les renforts d'une culture à même les débris d'une autre langue et d'une autre culture. Une loi, si mortifiante soit-elle, peut certes s'avérer nécessaire pour la protection et la promotion d'une langue. Mais aucune loi ne saurait imposer une langue si elle ne s'insère pas dans un contexte plus global de réforme.

A cet égard, le Conseil respecte l'esprit fondamental du chapitre sur la langue d'enseignement à l'effet "que l'enseignement se donne en français dans les écoles maternelles, primaires et secondaires" du réseau public aussi bien que du réseau privé, sous réserve d'une certaine admissibilité à l'enseignement en anglais. Et c'est précisément parce que cette admissibilité présente de sérieuses difficultés qu'il s'oppose aux critères restrictifs de l'article 52.

Et la solution de ces difficultés ne saurait être laissée au hasard de l'expérience ni assimilée à une forme quelconque de coercition qui est absolument incompatible avec les intentions auxquelles doit souscrire le législateur. En agissant dans une telle perspective, le Conseil supérieur de l'Éducation ne fait qu'exercer avec sagesse le rôle de vigilance qui lui incombe. Et l'on ne saurait que l'en féliciter.

Paul LACHANCE

Le retour d'une certaine pratique

En moins de deux semaines, quatre événements distincts sont survenus qui ont un dénominateur commun: le retour de ce que l'on identifie comme la "droite catholique" au Québec.

Le 3 juin, le Collège de Québec était rempli à capacité pour la fête annuelle du Sacré-Coeur. En fin de semaine dernière, quelque 45.000 à 50.000 fidèles ont pris part au congrès charismatique franco-phonique au stade olympique. Lundi soir, la traditionnelle procession de la Fête-Dieu à Notre-Dame-de-la-Garde a été un succès monstre. Le même jour, les 19 candidats qui se présentaient sous l'insigne du Mouvement scolaire confessionnel ont été élus à la Commission des écoles catholiques de Montréal, faisant subir la défaite aux candidats du Regroupement scolaire progressiste qui avaient l'appui du Parti québécois.

Que l'on soit catholique ou non, pratiquant ou non, il ne faut pas se détourner les yeux et feindre de ne rien voir. Il y a, à l'heure actuelle, un retour à une certaine forme de pratique religieuse au Québec.

Est-ce purement le retour aux symboles, aux signes sensibles, à une espèce de liturgie populaire,

aux démonstrations publiques d'une croyance qui semblait en veilleuse depuis une décennie?

Est-ce un nouveau témoignage chrétien qui explose, une nouvelle foi qui s'affirme, un attachement à des valeurs spirituelles qui s'extériorise, un sentiment profond d'une partie importante de la population québécoise à l'égard du Christ et de l'Eglise?

Le phénomène est difficile à saisir quant à ses motifs profonds. Nous vivons peut-être, au chapitre de la religion comme dans les domaines de l'éducation et de la santé, un certain retour en arrière, une recherche de la stabilité après l'essoufflant épisode de la révolution tranquille.

La réalité québécoise est complexe. Alors que nous accomplissons, sur le plan politique, des pas de géant et que le résultat de l'élection du 15 novembre démontre que les Québécois sont encore prêts à effectuer des tournants importants, nous vivons du même coup un certain rajustement sur le plan social.

A part certains individus ou groupes extrémistes identifiés par les épithètes de "droite" et de "gauche", l'immense majorité de la population — pour employer

une expression chère à l'ancien premier ministre Robert Bourassa — semble se diriger vers la recherche d'un juste milieu entre l'avancement social toujours nécessaire et souhaitable sans quoi une société devient paralysée, et le besoin de protéger ses biens et ses convictions personnelles contre l'envahissement de l'Etat et l'influence exagérée des groupes et du milieu dans lesquels nous évoluons.

Après de multiples réformes majeures et des changements radicaux aux plans social et économique, et notamment au chapitre de la religion par Vatican II et ses conséquences réelles sur l'évolution de l'Eglise québécoise, bon nombre de Québécois apparaissent vouloir "digérer" ces chambardements parfois précipités mais souvent essentiels.

C'est dans cette perspective de la recherche d'un équilibre, dans lequel on découvrirait l'être humain qui semble se volatiliser sous la paperasse et sous le gigantisme de l'appareil bureaucratique, qu'il faut peut-être analyser davantage l'extériorisation de la droite catholique au Québec.

Claude MASSON



l'opinion des lecteurs

Le rôle des travailleurs sociaux

M. le rédacteur en chef,

Le député libéral d'Argenteuil, M. Zoël Saindon, ne semble pas se préoccuper outre mesure des nuances requises lorsqu'il s'agit de porter des jugements de valeur. Ainsi, en sa

qualité d'analyste expert dans le domaine des sciences sociales, il déclare, sous le parapluie de l'immunité parlementaire, que la très grande majorité des travailleurs sociaux sont des "socialistes de gauche" payés pour mettre la "bisbille dans la société"; qu'ils

sont responsables du fait que "le mariage n'est plus à la mode", et que notre argent sert à faire de la contestation et à fournir "des arguments et des outils pour nous démolir". Seul le manque de temps, semble-t-il, a empêché M. Saindon de prolonger la litanie de canonisation des travailleurs sociaux.

Par formation professionnelle, les travailleurs sociaux respectent les opinions des autres, y compris celle du député "contestataire" d'Argenteuil qui, effectivement, conteste à grand déploiement l'activité d'une profession reconnue par les lois du Québec (le Code des Professions) et acceptée par l'ensemble de la population. C'est son droit comme c'est notre privilège de lui rappeler certains faits qui contredisent carrément ses affirmations.

Ainsi, M. Saindon parle des "travailleurs sociaux oeuvrant dans les CLSC et les CSS"; il donne l'impression de ne pas savoir ce qu'est un travailleur social au sens légal du terme. Pourtant parce qu'il est député, donc un des législateurs, il devrait normalement être au courant des stipulations du Code des Professions du Québec. La connaissance de cette pièce législative l'aurait sûrement empêché de sombrer à tort et à travers dans la multiplicité des professions sociales, pour n'atteindre que les travailleurs sociaux.

En soi la contestation n'est ni bonne, ni mauvaise. Ici encore l'hono-

rable député aurait dû établir des distinctions qui auraient permis une meilleure cible à ses interventions. Sur quoi porte la contestation? Comment elle se fait? Deux questions importantes à examiner avant de lancer des anathèmes. Quel mal y a-t-il par exemple à contester des affirmations d'un député qui s'appuie sur des données erronées et à le faire publiquement par la voix des médias d'information dans un document signé en bonne et due forme?

Il ne nous revient pas d'ailleurs de porter un jugement de valeur sur les contestataires, la gauche ou la droite, le socialiste de gauche, etc. Qu'il suffise de proclamer notre étonnement d'entendre M. Saindon accuser les travailleurs sociaux de gauchistes alors que l'ensemble de la population paraît plutôt leur reprocher un certain traditionalisme appuyant le système en place.

Toujours d'après M. Saindon, les travailleurs sociaux seraient responsables de l'accroissement du taux de divorce au Québec. Quelle imagination! Et quelle inconscience de relations cause-effet! Doit-on accuser les travailleurs sociaux d'être cause de l'accroissement du chômage puisqu'un certain nombre oeuvre dans le secteur du travail? Ou encore les travailleurs sociaux ont-ils contribué à l'augmentation du nombre des personnes âgées parce que plusieurs exécutent leur profession dans ce secteur? Des con-

clusions semblables frisent le ridicule, sinon l'incohérence.

Il serait facile de continuer à démolir toute l'argumentation du député Saindon plus facilement d'ailleurs que les travailleurs sociaux ne pourraient éventuellement démolir la société comme le prétend notre interlocuteur. Heureusement qu'à la Commission parlementaire plusieurs députés et même le ministre des Affaires sociales ont tenté de démontrer au député d'Argenteuil qu'il s'évertuait à donner des coups d'épée dans l'eau.

M. Zoël Saindon a-t-il compris? Nous le souhaitons. Nous savons cependant que le public en général et

que la majorité des personnes qui connaissent l'action féconde des travailleurs sociaux font preuve de plus de respect pour les femmes et les hommes qui consacrent leurs énergies et leurs talents à la promotion du développement social au Québec.

Pour sa part, la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec entend assumer sa responsabilité de protection du public, consommateur de services sociaux, et ce n'est pas M. Zoël Saindon qui la fera déroger des principes qu'elle avance.

La Corporation Professionnelle des Travailleurs sociaux du Québec.
Jules Perron, l.s., président
Jacques Duval, l.s., directeur général.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général: Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp	Directeur de l'information: Claude Masson	Directeur de l'édition: Marcel Pélissier

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. "Coursier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TITRAGE) 647-3334	RENSEIGNEMENTS 647-3233	REDACTION 647-3394
-------------------------------------------	----------------------------	-----------------------

Soyez humain, M. Fox!

M. Francis Fox
Solliciteur général
Ottawa, Ont.

Bravo!! vos initiatives sont toujours aussi brillantes depuis votre accession au "trône" de solliciteur général du Canada. Beaucoup de gens ont pensé que votre jeunesse pourrait inspirer un nouvel essor à la JUSTICE, quand vous avez été nommé à ce poste, nous étions fiers et pleins d'espoir.

Bilan:

1. Au lieu de fermer les universités du crime que sont les prisons, vous en faites construire.

2. En public, sur les ondes de Radio-Canada, vous démentez votre propre rapport annuel.

3. Vous faites étudier le système carcéral par des parlementaires, des impartiaux. Nous espérons le changement radical qui s'impose. Vous recevez le rapport de ce groupe et vous

vous empresses de créer un nouveau comité pour étudier les recommandations du précédent. De plus, les membres de ce nouveau groupe sont parties, dans les recommandations. C'est ça la JUSTICE?

Il est inutile de continuer l'énumération, ces trois faits illustrent assez bien les bouderies et les gaffes du représentant de la JUSTICE.

Qui paiera la note? Les contribuables paient ce qui est monnayable et les détenus la partie la plus cruelle. Ces derniers ne sont pas des anges, au contraire, mais ils n'en sont pas moins des êtres humains.

Cette distribue ne changera rien à ce qui existe, mais j'ai besoin de crier mon indignation.

Veuillez agréer, monsieur le solliciteur général, l'expression de ma révolte.

Carmen Morin
Québec.

la page cinq

Le Parlement néglige l'ombudsman



Louis Marceau, premier ombudsman

Faut-il assister sans mot dire, après seulement huit ans d'activités, à la mise en veilleuse du Protecteur du citoyen, mieux connu sous le nom d'ombudsman?

La publication récente du huitième rapport annuel de l'institution semble démontrer, hélas, que ce soit déjà chose faite. L'événement est passé presque complètement inaperçu.

Ironie du sort, Me Luce Patenaude y évoque elle-même, avec beaucoup trop de discrétion, il est vrai, "une possibilité de mise en veilleuse" de l'ombudsman, à la suite du gel de ses effectifs. Mais ce gel ne date pas d'hier: il dure depuis cinq ans!

Fidèle à la pratique de son prédécesseur, le juge Louis Marceau, Mme Patenaude ne jette pas les hauts



Gilles Lesage

cris devant cette situation inadmissible. Pire encore, aucun de ses mandants, aucun des membres de l'Assemblée nationale de qui elle relève directement, ne l'a fait pour elle, ce qui est tout à fait incompréhensible.

Pourtant, au fil des ans, le Protecteur du citoyen a prouvé son utilité et même sa nécessité; il a atteint un rythme de croisière que, faute de moyens, il risque de perdre progressivement.

Le bureau de l'ombudsman doit être et demeurer "l'endroit où tout citoyen a l'assurance de recevoir un accueil cordial et efficace dans la mesure du possible". Il faut conserver à ce service public des dimensions équilibrées et humaines. La mesure de son personnel et celle de son budget doivent être déterminées strictement en fonction de la demande du public, mais d'une demande satisfaite, note Mme Patenaude. Il ne faut pas assimiler économie de moyens et parcimonie, tout en gardant à l'institution son style "personnel", axé autour de la personne du titulaire et du contact direct avec les citoyens.

L'économie des moyens, le Protecteur du citoyen la connaît depuis 1969, et elle ne lui fut pas dommageable dans cette phase d'implantation. Mais cette première étape est terminée, et il faut en aborder une nouvelle: celle de la "mise sur le marché" et de l'épanouissement public.

C'est là que l'économie tourne à la parcimonie, il faut bien le dire, puisque Mme Patenaude ne le fait

pas elle-même et que les députés semblent se désintéresser de son sort.

Dire que l'ombudsman soit encore mal et peu connu est un euphémisme. "Trop de Québécois ignorent encore son existence alors qu'il pourrait, dans bien des cas, les aider efficacement." Mme Patenaude aimerait les rejoindre par la voie d'une publicité bien orchestrée et par la reprise des visites de promotion régionale. Mais voilà le scandale: son budget ne lui permet pas semblable opération, pas plus que ses effectifs, dont le nombre fut déterminé en 1972.

"En effet, mes assistants et moi-même suffisant à peine à la tâche présente, que ferions-nous face à l'augmentation des plaintes qu'entraînerait nécessairement l'action collective des médias d'information? Bref, le bureau du Protecteur du citoyen répond à la demande actuelle précisément parce que son rôle est mal connu et que le personnel met les bouchées doubles. Le maintien prolongé de cette situation trahirait le but premier de l'institution qui est de servir tous les citoyens."

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites!

Cela me remet en mémoire les conclusions d'une recherche faite en 1974 par le ministère des Communications du Québec et publiée sous le titre de "La communication inachevée".

L'on y indiquait déjà qu'une faible proportion des clientèles venait en contact avec les agents de l'Etat. Ces "privilegiés" sont les plus intéressés, les mieux "avertis", les plus débrouillards, les plus instruits, les gens des régions de Montréal et de Québec, et le reste. A l'inverse, les clientèles négligées et délaissées ont les traits opposés. Ou bien on n'a pas les moyens de les rejoindre, ou bien on évite de diffuser trop d'informations vers elles, de peur d'être débordé.

Mais la justice n'exige-t-elle pas que la masse des gens aient accès, grâce à l'information administrative, aux avantages offerts par les ministères? Des fonctionnaires répliquent qu'une grande diffusion rendrait la demande si forte que le ministère ne pourrait disposer de ses ressources financières et humaines pour répondre à cette demande!

Nous voilà en plein cercle vicieux. Seuls les "privilegiés" continuent d'avoir accès à toute l'information. Et l'ombudsman lui-même, chargé de recevoir les plaintes du public à l'égard de l'administration gouvernementale, ne peut tenter de rejoindre les laissés pour compte: il n'a pas d'argent et il ne pourrait satisfaire à leurs demandes.

Cette situation aberrante me laisse pantois!



Luce Patenaude, l'ombudsman actuel

Langue d'enseignement

Le projet de loi devrait aller plus loin

L'Association des enseignants du Sud-Ouest du Québec (région de Hull) a présenté un mémoire à la commission parlementaire sur la Charte de la langue française, hier. En raison du contexte un peu particulier de cette région, nous publions de larges extraits de ce document.

Malgré les prétentions du gouvernement à l'effet que la langue de l'enseignement revêt un caractère de moindre importance compte tenu de l'effet d'entraînement qu'aura la langue du travail, nous croyons à la nécessité de circonscrire adéquatement la langue de l'enseignement ainsi que les critères d'accès à l'école anglaise, d'autant plus que la région de l'Outaouais dénombre une population d'au-delà de 200,000 personnes vivant quotidiennement la proximité de son voisin ontarien, que pour une partie très importante de cette population la langue de travail demeure l'anglais, même en territoire québécois, (cf. les édifices fédéraux à Hull) et que des mesures radicales s'imposent pour redresser une situation linguistique et culturelle en voie de déperissement.

Mais avant d'annoncer les amendements auxquels nous tenons, nous voulons informer le gouvernement de notre accord concernant trois principes fondamentaux qui sous-tendent ces articles.

Le premier est celui qui reconnaît la tradition historique, vieille de deux (2) siècles, selon laquelle les véritables anglophones se sont donné des institutions scolaires de langue anglaise; avec le Livre blanc, nous reconnaissons que nous ne saurions faire fi de cette tradition sans en même temps porter de graves préjudices à ceux qui, depuis deux cents ans (200), vivent de cette tradition.

Deuxième principe

Le deuxième principe affirme toutefois que l'accès aux écoles anglaises ne saurait être reconnu qu'aux seuls véritables anglophones, et que les institutions scolaires anglaises doivent cesser de jouer le rôle assimilateur dont elles sont complices à l'heure actuelle.

Le troisième principe circonscrit le critère à retenir pour permettre l'accès à l'école anglaise. Nous sommes également d'accord à rejeter comme critère le libre choix des parents (loi 63) ou encore la connaissance suffisante de l'anglais (loi 22). En effet, si nous ne reconnaissons qu'aux seuls véritables anglophones — ceux qui s'inscrivent dans une tradition deux fois (2) séculaire — le droit à l'école anglaise, il importe de retenir un critère qui tienne compte de l'appartenance des individus à cette communauté historique; dans ce contexte, la langue maternelle est le critère à retenir. Mais il ne faut pas s'arrêter là. En effet, tous les individus de langue maternelle anglaise n'appartiennent pas forcément à la communauté des véritables anglophones: que l'on pense simplement aux immigrants de fraîche date qui, dès la première génération, se sont assimilés à l'anglophonie. C'est

pourquoi, il convient de considérer le critère de la langue maternelle par la langue maternelle des parents, et de rattacher celle-ci à la fréquentation de l'école élémentaire anglaise.

Mais là où nous ne suivons plus le gouvernement, c'est quand il affirme qu'il suffit qu'un seul des deux parents ait fréquenté l'école élémentaire anglaise pour qu'un enfant soit déclaré appartenir à la communauté anglaise et puisse ainsi avoir accès à l'école anglaise.

Un seul parent

Nous croyons d'une part, que le critère d'un seul parent ne permet pas de circonscrire adéquatement les véritables anglophones, et que, d'autre part, il ouvre la porte à toutes formes de discrimination. Qu'il suffise de faire remarquer qu'un immigrant qui aura eu le "bonheur" d'épouser une anglo-Québécoise aura le privilège de faire instruire ses enfants en langue anglaise, alors que le même immigrant, s'il avait épousé une franco-Québécoise n'aurait pu se prévaloir du même privilège.

Ce qu'il faut, c'est donc retenir le critère des deux parents ayant fréquenté l'école élémentaire anglaise. C'est certes plus radical, mais plus clair.

Quant à ceux qui objecteront que le droit de faire instruire ses enfants en langue anglaise est un droit personnel qui doit pouvoir s'exercer même quand le conjoint ne possède pas ce droit, nous répondrons ceci: nous sommes conscients que le conjoint anglophone d'un couple mixte se verrait, par notre proposition, interdire l'usage de son droit. Mais nous demandons de quel droit un droit individuel doit primer sur un droit collectif. Tous les philosophes s'accordent pour dire que le bien commun prévaut sur le bien personnel, et que s'il y a conflit, c'est le bien commun qui prime.

De même, nous n'admettons pas que les enfants qui n'appartiennent pas à la véritable minorité anglophone et qui, à la date d'entrée en vigueur de la loi, fréquenteront une école anglaise, puissent se voir reconnaître le droit à l'école anglaise ainsi que leurs descendants; et encore moins pour leurs frères et sœurs cadets. Le principe de la non-division des familles peut tout aussi bien jouer dans le sens de la majorité en exigeant le retour à l'école française des non véritables anglophones, ce qui unifierait les familles dans le sens de la majorité.

Notre troisième remarque porte sur l'article 51 qui n'oblige à l'enseignement en français que dans les écoles maternelles, primaires et secondaires. Nous ne comprenons pas que les CEGEP aient été exclus de cette obligation, d'autant plus qu'ils sont financés à 100% par l'Etat, même si les étudiants y ont des frais d'inscription à déboursier.

Quant aux universités, nous croyons qu'elles sont davantage le miroir d'un savoir universel et qu'à ce

titre elles jouissent déjà d'une reconnaissance internationale qui devrait les soustraire à la loi.

Conclusion

En terminant, nous voudrions attirer l'attention du gouvernement sur l'aspect suivant. Le chapitre IV du titre I vise à franciser l'administration, et dans ce contexte, l'article 23 vise plus particulièrement la francisation des commissions scolaires anglophones. Même si nous reconnaissons que notre propos ne relève pas du projet de loi 1, nous aimerions indiquer au gouvernement qu'une telle francisation se devrait d'être un premier pas vers une intégration progressive des réseaux scolaires francophones et anglophones. Nous ne voyons pas pourquoi des services publics devraient se structurer suivant la langue ou la professionnalité. Nous prétendons que l'école est un

service public, tout comme une administration municipale ou hospitalière doivent l'être, et qu'à ce titre elle devrait s'organiser en structure unique dispensant des services polyvalents, selon le type de clientèle à desservir.

En guise de conclusion, nous aimerions indiquer au gouvernement qu'il nous semble important, pour le succès même des dispositions de cette loi, de tenir fermement aux mesures énumérées dans l'ensemble du projet de loi et de ne pas reculer d'un centimètre sur ces questions. Nous sommes conscients que la loi dérangera certains groupes sociaux habitués à jouir de privilèges exorbitants, et que ceux-ci tenteront par tous les moyens de faire pression sur le gouvernement pour qu'il en modifie le contenu. Mais notre accord avec le projet de loi est conditionnel au maintien d'une attitude ferme de la part du gouvernement.

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE



La région de Hull vue de la capitale fédérale.

faits divers

"Je n'ai pu éviter l'enfant"



Le Soleil, Gilles Lafond

Au cours de l'enquête du coroner sur la mort de son fils Serge, M. René Tessier, de Montréal, n'a pu retenir ses larmes.

par Lucien LATULIPPE

"L'état d'ivresse du conducteur est la cause principale de la tragédie. C'est pourquoi, je tiens Florent Daigle criminellement responsable de la mort de Serge Tessier". Tel est le verdict rendu par Me Maurice Lagacé, hier après-midi, à l'issue de l'enquête du coroner qu'il venait de présider à la morgue provinciale.

Agé de 8 ans, Serge Tessier demeurait au 6706 rue Normandville, à Montréal. Le 23 avril dernier, il était en visite chez des parents, à Val-Bélair, avec ses propres parents.

Vers 20h50, il jouait avec deux garçons de son âge, Joël Castonguay et Guy Racine qui demeurent sur la rue de l'Eglise, à Val-Bélair. En traversant cette artère, il a été happé par l'auto de Florent Daigle et il est mort sur le coup.

Cinq témoins ont été interrogés par Me Robert Parrot, représentant du ministère de la Justice, ainsi que par Me Yves Forget, de Montréal.

avocat de la famille Tessier, et par Me Jean Hamel, avocat de la famille Tessier, et par le Jean Hamel, avocat de M. Daigle.

Ce dernier est âgé de 25 ans et il demeure à Val-Bélair. A l'issue de l'enquête,

Me Parrot a laissé entendre qu'il étudierait le dossier et qu'il verrait quelles accusations il y a lieu de porter contre la sommation.

L'accident

Joël Castonguay, âgé de 10

ans, a déclaré au coroner qu'il jouait avec Serge Tessier et Guy Racine sur la galerie de la maison de Mme Racine. Ils jouaient à la bouteille et ils se donnaient des punitions.

Le jeune témoin a raconté

qu'il avait reçu comme punition de se rendre à un point sur le côté opposé de la rue et en revenir. Il a traversé la rue pendant que Serge Tessier le suivait sur le côté opposé.

Pas certain d'avoir entendu venir une auto, Joël a dit qu'il avait entendu un boum et qu'il s'était jeté dans le fossé. Il en est sorti pour voir un soulier sur l'asphalte. Plus loin, Serge Tessier était étendu sur la chaussée et il l'a tiré et placé sur l'accotement.

"L'auto ne s'est pas arrêtée, a ajouté ce bout d'homme, et la rue n'est pas tellement éclairée." A une question de Me Parrot, il a répondu qu'il n'avait pas vu de bicyclettes.

Alcool

Florent Daigle est revenu sur les lieux de la tragédie environ une demi-heure plus tard. Il s'est soumis au test de l'ivressomètre, vers 21h50, et l'appareil a décelé un taux de 220 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Le Dr Richard Authier, de l'Institut de médecine légale de Québec, témoignant comme expert, a déclaré qu'un tel taux d'alcool dans le sang d'un homme normalement constitué correspond à l'ivresse avancée.

Pour avoir un tel taux d'alcool dans le sang au moment du test, M. Daigle devait nécessairement avoir absorbé 14 consommations dans les heures précédentes.

A 220, un homme n'est pas en état de conduire une auto avec prudence. Il peut conduire mécaniquement. Mais s'il survient un obstacle, il n'a plus les réflexes assez rapides. De plus, sa vision est considérablement diminuée.

Mme Louise Dubé était avec Florent Daigle lors de la tragédie. Elle lui a répété de s'arrêter, mais il ne voulait rien entendre. Florent répétait: "Je l'ai tué, je l'ai tué".

La jeune femme a déclaré qu'elle avait passé la journée avec Florent Daigle. Ce der-

nier s'est levé vers midi et il a bu un verre de lait avec des oeufs battus.

Tous deux se sont ensuite rendus chez Jean-Louis Gagnon, à Val-Bélair, où Florent Daigle aurait bu trois petites bouteilles de bière. Après avoir fait le marché, ils sont allés dans une brasserie. M. Daigle aurait bu une bière ou deux à cet endroit.

Vers 18h, M. Daigle et Mme Dubé se sont arrêtés au restaurant "Chez Jean" où ils ont rencontré Gilbert Légraré. Ce dernier a offert du gin à M. Daigle qui en a pris une once dans un café, tout en mangeant quelques frites.

Par la suite, M. Daigle est allé conduire M. Légraré au kiosque de taxi, avec Mme Dubé. Il est resté là environ une heure et demie et il aurait bu environ trois onces de gin coupe d'eau.

Deux bicyclettes

M. Daigle se rendait à Val Saint-Michel par la rue de l'Eglise lorsque la tragédie a eu lieu. Comme sa compagne, il dit qu'il a aperçu deux bicyclettes de travers sur la rue à peu de distance de lui et qu'il avait eu juste le temps de donner un coup de volant vers la gauche.

C'est aussitôt après qu'il a vu le petit bonhomme au milieu de la rue. "Il était tout proche et je n'ai pas eu le temps de freiner."

Le témoin ajoute qu'il circulait à 40 ou 45 milles à l'heure. Il a vu l'enfant rebondir sur l'auto et glisser ensuite à terre. "Je crois, précise-t-il, qu'il a passé sous l'auto."

Prié d'expliquer pourquoi il n'était pas arrêté, M. Daigle a dit: "Les nerfs m'ont pris. Je me suis rendu à la maison et j'ai téléphoné à M. Gilbert Légraré qui est venu me rejoindre et nous sommes retournés sur les lieux."

Et l'avocat de la couronne d'ajouter: "Ce n'était pas plutôt parce que vous saviez que vous étiez en état de boisson et que vous n'aviez pas d'assurance."

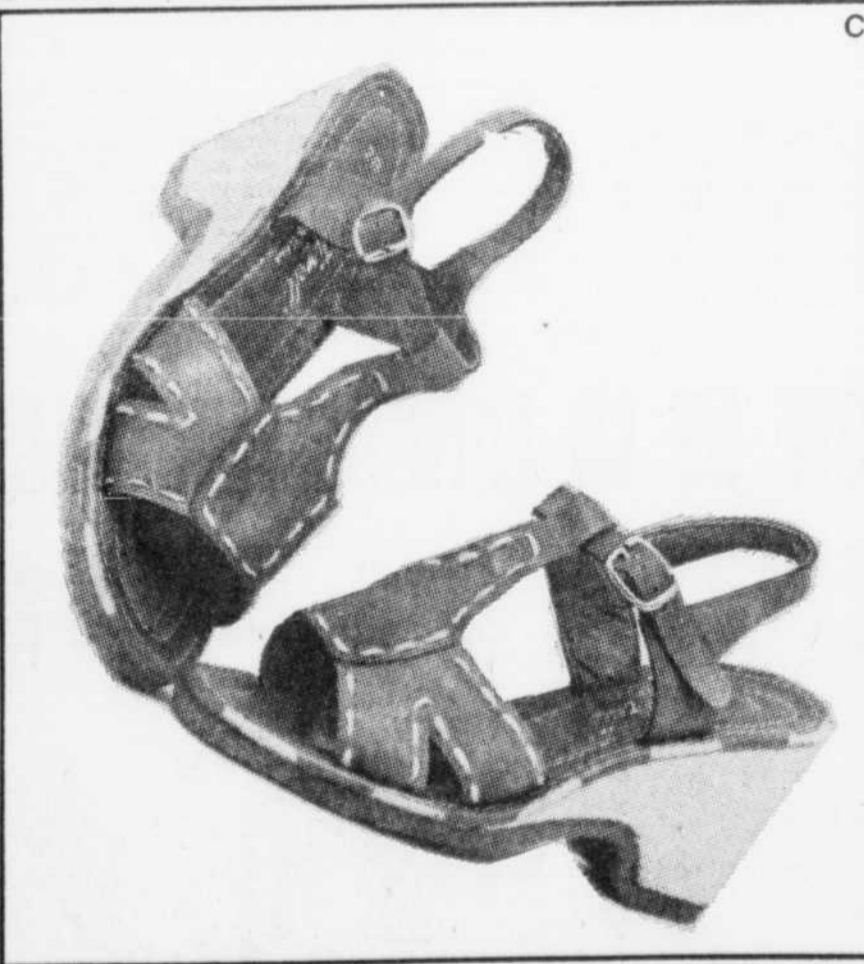
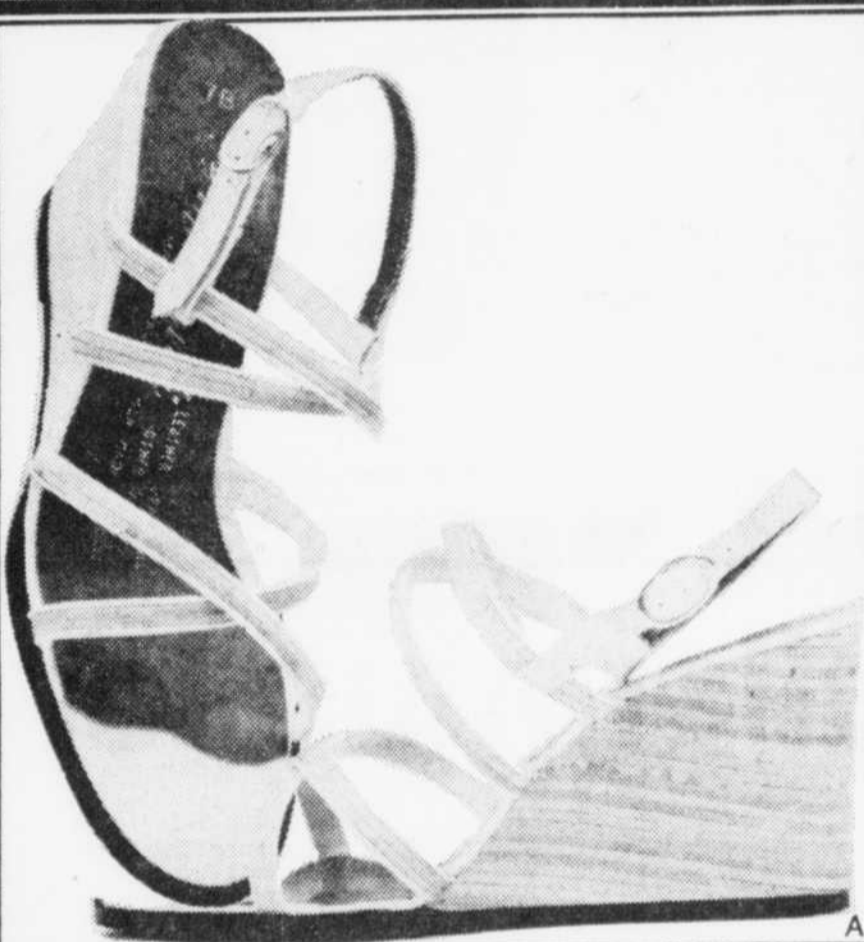


Florent Daigle

Le Soleil, Gilles Lafond

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



...est à ton image

Les sandales... grandes favorites de ces dames!

A. Délicate sandale à talon compensé, en cuir avec courroies tressées et recouvertes de bambou. Noir, blanc ou rouge. Pointures: 5½ à 9.

32.00

B. Jolie sandale en cuir tan ou blanc, signée "Omphies de Kaufman". Talon compensé et semelle crépée. Pointures: 6 à 9.

24.00

C. Confortable sandale importée d'Italie. En cuir tan, avec talon de jute et semelle crépée. Pointures: 5½ à 9.

29.00

D. Pratique sandale en cuir tan ou blanc, signée "Omphies de Kaufman". Talon compensé et semelle crépée. Pointures: 6 à 9.

21.00

SOULIERS POUR DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

André Dorion, o.d.

OPTOMETRISTE

• EXAMEN DE LA VUE • LUNETTES • VERRES
870 EST, RUE ST-JOSEPH - TEL.: 529-9642
En dehors du Mail,
à 75 pieds de l'extrémité est du Mail.

AVIS

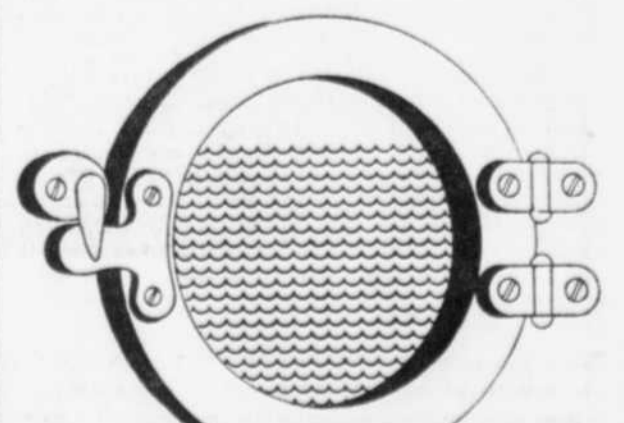
Prenez note que notre magasin sera fermé tous les samedis, du 4 juin au 3 septembre inclusivement.

Bonnes vacances!

J.B. PARADIS

MAITRE HORLOGER-BIJOUTIER
127, rue Commerciale, Lévis 837-5466

voTRE éTévision





monsieur québec

par yves bernier

C'est une perte irremplaçable

Mme Margareta May, de Victoria, en Colombie-Britannique, est désespérée. Le 30 avril dernier, entre 23 et 24h, le chien de la famille, un setter irlandais, est disparu de leur véhicule stationné dans le garage souterrain du 640 rue St-Jean. Depuis ce temps, aucune nouvelle de l'animal "très intelligent et docile", nous écrit-elle. Mme May, son époux et leurs trois enfants (7, 13 et 15 ans) habitaient Québec depuis un an, pour apprendre le français à l'université Laval et "connaître nos voisins du Canada français" précise-t-elle. Le mari et les deux plus vieux enfants sont retournés à Victoria, et Mme May doit les rejoindre à la fin de son semestre, le 8 juillet. Mais la perte (ou le vol, ce qui est très possible) du chien a été très dure pour les enfants qui ne peuvent pas se faire à l'idée que leur mère retournera à la maison sans lui. Asa est une femelle de 3½ ans, pure race, de couleur brune et portait un collier de nylon rouge foncé lors de sa disparition. Au cas où quelqu'un l'aurait volée pour reproduction, Asa a subi la "grande opération", donc est inutile à son nouveau propriétaire. Au nom de ses enfants, qui ont perdu "un ami cher", Mme May fait appel aux lecteurs qui pourraient lui fournir toute information concernant Asa. On peut la rejoindre à 524-3091.



Asa ressemble à ce setter irlandais bien entouré d'affection.

Cueilleurs de fraises demandés!

Le Service de main-d'oeuvre agricole du Canada a fait un succès de son programme de cueilleurs de fraises par les années passées. Mais cette année, on a une forte demande de travailleurs agricoles pour la nouvelle récolte dans les régions de Bellechasse, Lévis, Lotbinière et à l'île d'Orléans. Un appel spécial aux familles est lancé par les producteurs. A l'île d'Orléans, par exemple, on préfère embaucher des campeurs et on aménage à cet effet des espaces, ainsi que des douches et autres commodités. Pour les autres, un transport quotidien est organisé avec points d'arrêt sur les parcours gratuits suivant les besoins. L'offre s'adresse aux personnes de 16 ans et plus. Le salaire est de \$0.40 le panier de 4 pintes et \$0.10 du casseau d'une pinte. Un bonus sera remis à la fin aux bons cueilleurs qui feront la totalité de la récolte. Pour informations: 683-1781.

Tournoi du chauffeur routier

Samedi, 18 juin, à 9h30, sur le terrain du Colisée, se déroulera un concours très spécial, celui du "chauffeur routier". Cet événement verra les participants effectuer diverses épreuves qu'ils doivent généralement effectuer plusieurs fois par jour. Il y aura des examens écrits, la vérification des véhicules et une entrevue avec le chauffeur. Tous les tests sont préparés afin de mettre sur le tour de piste des candidats des obstacles qu'il côtoie, contourne et évite au cours de sa journée normale de travail. Quatre classes: camion de ville, tracteur à



Le Soleil, Roland Marcoux

C'est dégueulasse!

Soit que les autorités municipales ne font pas respecter le règlement qui interdit ce genre de chose ou soit que personne ne s'en est encore aperçu. Ces carcasses d'automobiles trônent sans vergogne sur un terrain vacant en plein centre-ville, au coin des rues de l'Eglise et de Lasalle.

faits divers et justice

Nouveau procès à Fernand Potvin trouvé coupable du meurtre d'un chauffeur de taxi, à Chicoutimi

par Marcel COLLARD

Pour corriger l'influence qu'aurait pu avoir une preuve illégale dans le verdict de culpabilité rendu contre Fernand Potvin, accusé de meurtre, la Cour d'appel du Québec a ordonné qu'un nouveau procès soit intenté contre lui.

Dans un jugement élaboré par le juge Rodolphe Paré, endossé par les juges François Lajoie et Fred Kaufman, on peut lire que Fernand Potvin avait été accusé du meurtre de M. Napoléon Tremblay, un chauffeur de taxi de Chicoutimi, assassiné le 31 mai 1971 sur la route 16, entre Larouche et Saint-Bruno, au Lac-Saint-Jean.

Potvin fut trouvé coupable à l'issue d'un procès qui s'est déroulé au palais de justice de Chicoutimi.

L'histoire d'une valise

Me Jean Hamel, procureur de l'accusé, s'est adressé à la Cour d'appel, dénonçant particulièrement l'admission d'une preuve nullement pertinente servant seulement à démontrer le caractère criminel de son client.

La valise constitue un élément important de la preuve circonstancielle contre l'accusé, selon le juge Paré, puisqu'elle contenait un fusil à canon tronqué, des balles, des moustaches postiches, un couteau de poche, un nécessaire à crocheter les serrures et même un exemplaire de la revue gun le tout avec des vêtements.

Potvin avait nié que cette valise soit sienne, lors de son arrestation par les policiers. Cependant, la poursuite a fait la preuve qu'à l'enquête préliminaire, l'accusé avait demandé à un policier de la Sûreté du Québec d'aller chercher ses lunettes dans une pochette extérieure de la valise compromettante, créant ainsi une relation entre son propriétaire et l'assassin présumé.

Cette partie de la preuve, ajoute la Cour d'appel, a certainement eu un effet sur les membres du jury car, sans effort d'imagination, ils pouvaient conclure que l'accusé était un criminel.

"Bien que la poursuite ait mentionné qu'elle entendait se servir de cette preuve pour établir que l'accusé était le propriétaire de cette valise, elle ne tenta même pas de relier les objets qu'on y a trouvés à la personne de l'accusé. Quant aux lunettes qui se trouvaient dans la pochette extérieure de cette valise, rien n'obligeait la poursuite à faire la preuve du contenu de la valise pour prouver qu'elles y avaient été trouvées et qu'elles appartenaient à l'accusé. Au surplus, aucun des objets incriminants faisant partie

du contenu de cette valise était relié d'une façon directe ou indirecte au crime pour lequel l'accusé subissait son procès. Le fusil n'était pas l'arme du crime, les moustaches postiches et les outils de crochetage n'avaient aucun lien avec le crime...

"En résumé, a conclu le juge, le contenu de la valise n'était aucunement pertinent à l'accusation et il n'établissait le caractère criminel de l'accusé, constituant ainsi une preuve illégale. Sans pouvoir évaluer l'influence de cette preuve sur le jury, l'analyse de la preuve ne permet pas d'écartier toute possibilité que le verdict eût été le même en son absence, termine le juge Paré, en ordonnant la tenue d'un nouveau procès.

HOTEL/MOTEL
Chalet des Phares
ST-ANTOINE DE TILLY, ROUTE 3, CITE LOTBINIÈRE

Tout indiqué pour vos réceptions de mariage et banquets. Situé en bordure du fleuve St-Laurent, à seulement 15 milles du pont de Québec, le Chalet des Phares plaira à tous vos invités. Capacité de 600 personnes. Renseignez-vous sur nos prix défiant toute compétition.

ORCHESTRE vendredi, samedi, dimanche: L'ODYSSEE

RESERVATIONS: 1 - (418) 477-2331
Nous acceptons les appels à frais virés

PENSEZ A LUI
FAUTEUIL LAZY-II

DÉCOR 2000
PLACE LAURIER, STE-FOY

brun, jaune	\$139.95
tabouret	\$ 69.95
noir & chrome	\$159.95
tabouret	\$ 79.95

658-2000

Restaurant la Fine Gueule INC.

Une découverte que vous devez faire

RES.: 824-4206

Centre de diffusion d'artisanat

C'est demain, à 16h, que l'on inaugure le premier "centre de diffusion d'artisanat québécois", installé depuis novembre au 40, Marché Champlain. Ce centre, installé par la Corporation des Artisans de Québec, réalise les objectifs fixés, soit un musée pédagogique, une galerie d'exposition, une boutique (point de vente), des ateliers d'artisans et la Parure (bulletin d'information).

L'église n'est plus, mais...

Suite à l'incendie de l'église Notre-Dame-de-Foy, le curé de la paroisse annonce aux fidèles que les services religieux reprennent quand même cette semaine. La messe du soir, à 19h30 aura lieu à la salle paroissiale, et les samedis et dimanches, les messes auront lieu aux heures habituelles à l'école de la rue J. Berthiaume. Pour les mariages, les sépultures et les baptêmes, ils auront lieu dans la chapelle du collège Marguerite d'Youville, au 2700, des Quatre-Bourgeois.



OUI!
Nous sommes ici pour vous servir



SILLERY/ 1525 Sheppard, angle chemin St-Louis
STE-FOY/ 2750 chemin Ste-Foy, Plaza Laval

SUPER-VENTE DES DI

CAP-ROUGE

1103, boul. de la Chaudière

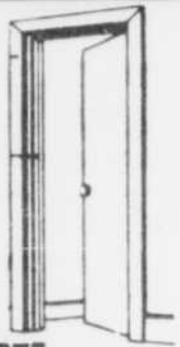
653-1791

ORSAINVILLE

4008, boul. du Jardin

628-

Département PORTES et CHASSIS



PORTE quatre-saisons

(Panoramique). Fabrication en contre-plaqué, 2'10".

Spécial **49⁹⁵** ch.

SET COMPLET

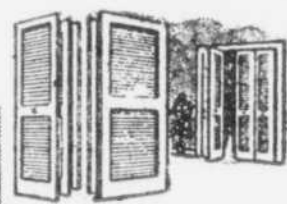
Comprendant porte intérieure et extérieure avec cadre 7 1/2", fabrication contre-plaqué.

Le set **\$120**

PORTE prémontée

12" - 14" - 16", pour intérieur, 18" - 20" - 22", bâti 3 1/4" x 26", quantité limitée. Complète avec boisure et quincaillerie.

25⁹⁵ ch.



PORTE pliante

Louve ouverte 24" x 6' 8" penturée et complète avec quincaillerie.

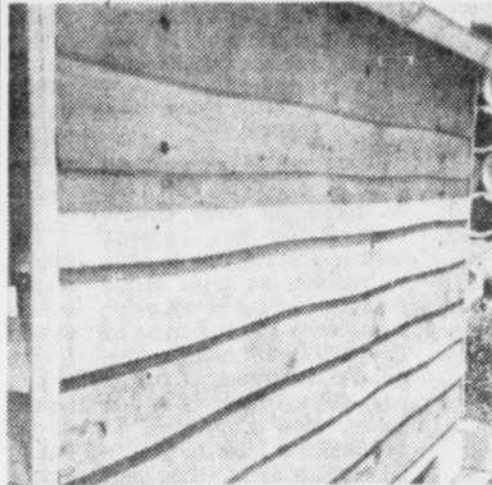
32⁷⁵ ch.

30%
d'escompte sur prix détail

FENETRES panoramiques

FENETRES à battants

Département BOIS



GEDRE ondulé 12"

Weavy Edge

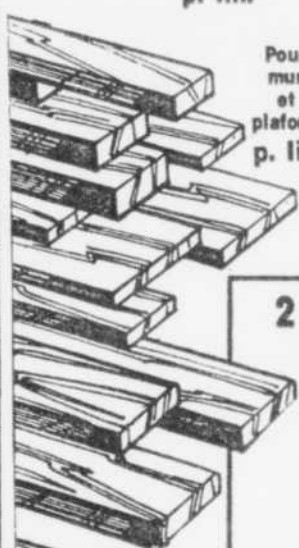
\$525 m.p.



TK Board 12"

Weavy Edge 1 1/4 x 4.

p. lin. **.77**



Pour mur et plafond p. lin. **.32**

2 x 3 - 8'

Spécial

le morceau

.39

BOIS GALERIE EPINETTE

1 1/4 x 5 chanfreiné

p. lin. **.16**

BOIS épinette

- 1 x 2 - No 1 p. lin. **.03**
- 1 x 3 - No 1 p. lin. **.02 1/2**
- 2 x 2 - 8' p. lin. **.06**
- 2 x 2 - 10' - 12' p. lin. **.06 1/2**
- 2 x 3 - 11' No 1 morceau **.86**
- 2 x 3 - 12' No 1 morceau **.94**
- 2 x 8 - 12' p. lin. **.36**

Quantité limitée

Département

ARTICLES

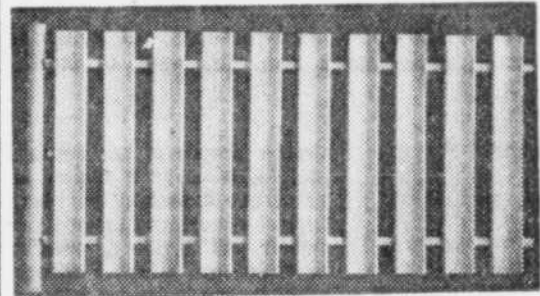


CLOTURE de bois

Modèle "Chez-nous" Section assemblée 4' x 8 la section

14⁹⁵

CLOTURE en ACIER "Bon Voisin"



de Spacemaker blanc

Clôture économique et de luxe ne requiert aucune peinture, facile à poser, pas de perte, faites-le vous-mêmes.

Section 5' x 8' comprise avec poteau

49⁹⁵ section

Poteau supplémentaire

8⁹⁵ ch.

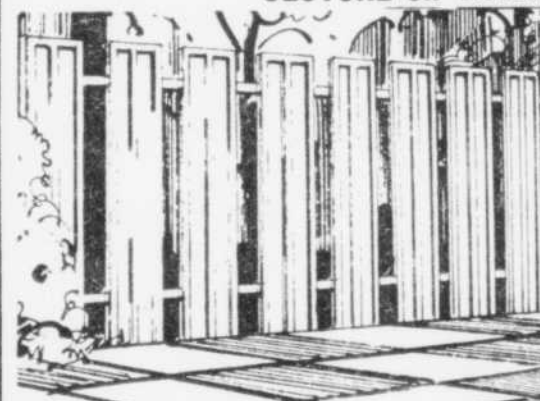
Panneau

2³⁹ ch.

Barrière 60"

38⁶⁰ ch.

CLOTURE en ACIER



A PANNEAUX SPACEMAKER

Panneaux intimité ne nécessitant aucun entretien, installez-les vous-mêmes, ils sont pratiques et décoratifs; chaque panneau mesure 12" x 57", tons blanc ou redwood.

le panneau **3⁴⁹**

CHAISE LONGUE pliante

Modèle "Bon Repos" avec tissu et ressorts

Spécial **16⁹⁵**

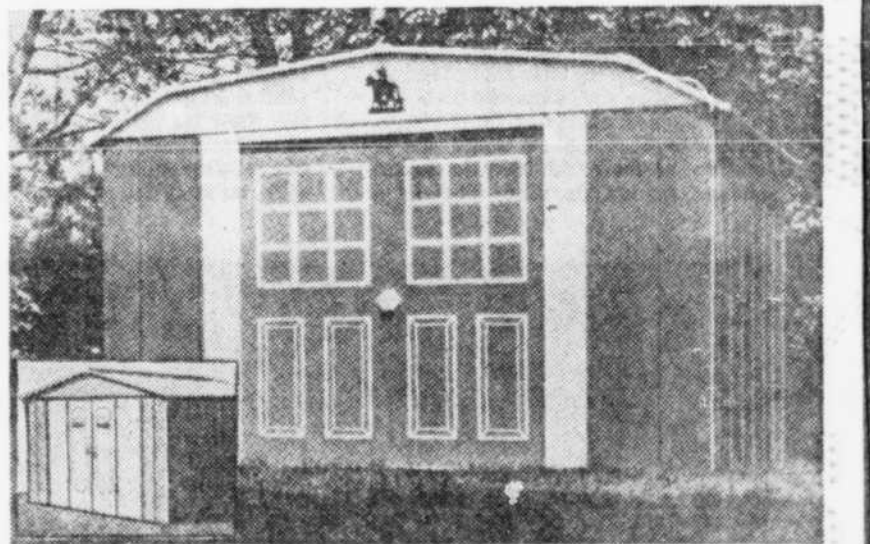


Rég.: 199.00 Spécial

\$159 l'ens.

ENSEMBLE pour PATIO en fer forgé blanc

4 morceaux: 2 fauteuils, 1 table, 1 causeuse



REMISE "Villager" 10'x7'

Blanche ou orange ou blanche et verte. Protégée par la garantie de qualité Spacemaker, en service il n'y a jamais eu un cas de rouille, acier stilolam, plancher non compris.

Spécial **\$179**

REMISE "Queenston" 10'x9'

Grand modèle plus beau et plus pratique que jamais, faite par Spacemaker, a été conçue pour assurer robustesse et longévité sans entretien, plancher non compris.

\$239

Département des MEUBLES NON PEINTS



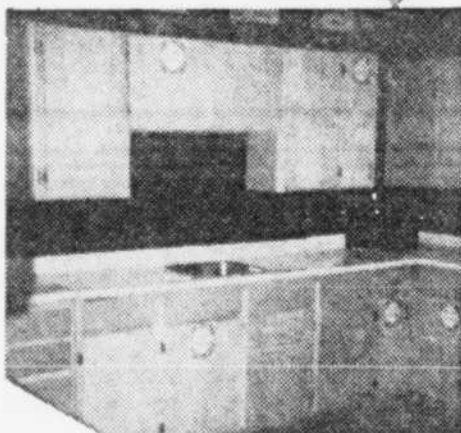
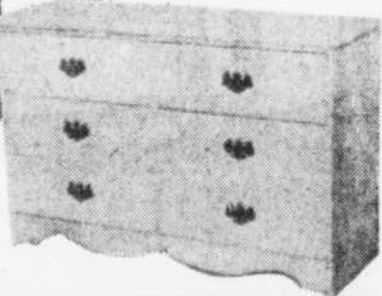
BUREAU 6 TIROIRS

Merisier, No 206 30 x 45 x 16. Quantité limitée

Spécial **56⁷⁵** ch.

20%

escompte sur tous les meubles en magasin seulement.



ARMOIRE de MERISIER

Haut et bas 54", dessus arborité avec évier, rangée de tiroirs comprise.

Spécial le set **\$199**

Département TAPIS

Quantité limitée

TAPIS bouclé

100% nylon Première qualité

3⁹⁵

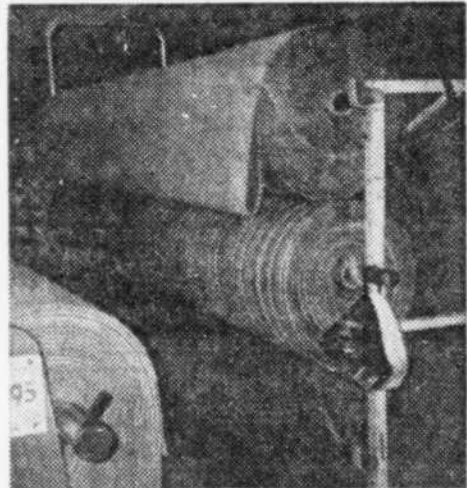
la verge

TAPIS commercial

100% nylon Première qualité

4⁹⁵

la verge

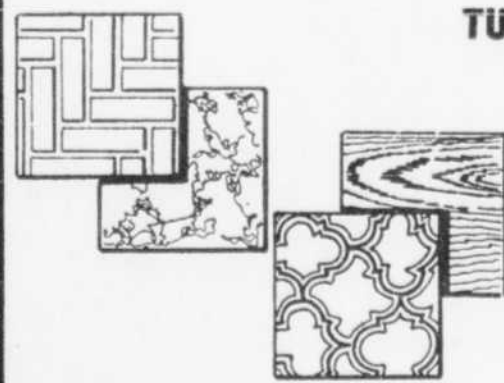


TUILES A PLANCHER

encollées 12 x 12

la tuile

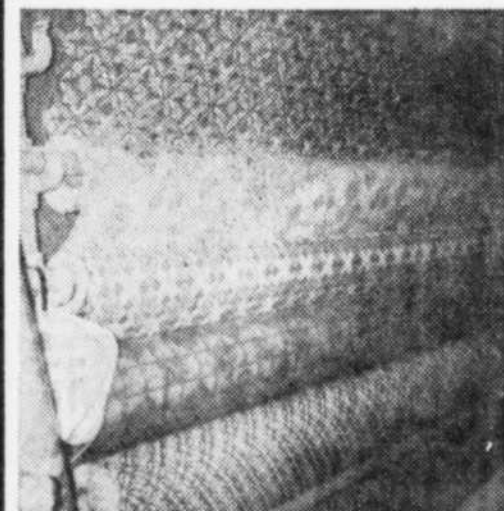
.25



PRELART sans cirage

A partir de :

2⁹⁹ la verge



Département LUMINAIRE

50%

20%

d'escompte sur tous les luminaires en magasin SUR PRIX DE DETAIL



PAYEZ ET EMPORTEZ

FERNAND MOI

EPARTEMENTS

QUANTITES LIMITEES



0721

ANCIENNE-LORETTE
4245, boul. Hamel

872-2874

du 16 au 23 juin

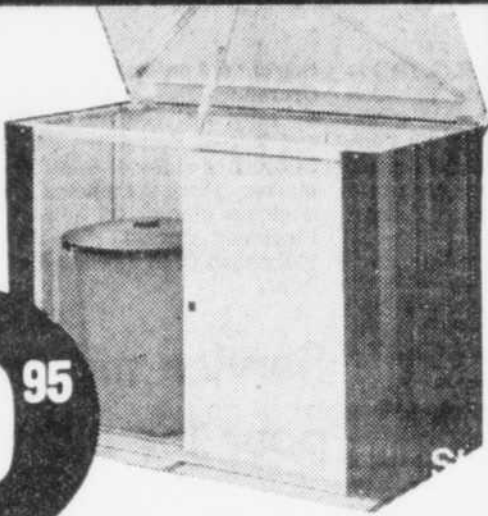
SAISONNIERS

Grand spécial
"Storette"

Remise extérieure pour poubelle et différents entreposages 3' x 2' x 4'

Spécial

39⁹⁵



TONDEUSE "Lawn Boy"

Tous modèles en magasin
Spécial

10%

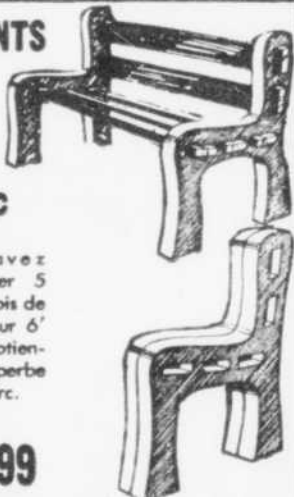
Quantité limitée faites vite.

20%
d'escompte

Sur épandeur à engrais, rouleau à gazon, boîte à fleurs, redwood et plastique et tous les articles Black & Decker pour jardinage.



MONTANTS pour banc de parc

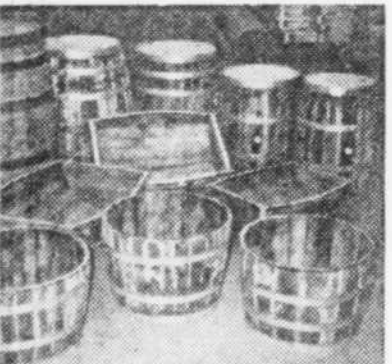


Vous n'avez qu'à ajouter 5 pièces de bois de 2" x 4" sur 6" et vous obtenez un superbe banc de parc.

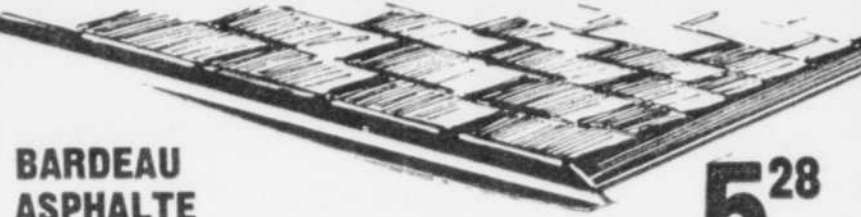
14⁹⁹

la paire

BARILS de BOIS pour décoration, puits, jardinière, banc de sous-sol.



10 gallons SPECIAL	21 ⁹⁵	45 gallons SPECIAL	19 ⁹⁵	No 2000 SPECIAL	17 ⁹⁵
15 gallons SPECIAL	23 ⁹⁵	No 1000 SPECIAL	11 ⁹⁵	No 2003 SPECIAL	22 ⁷⁵
20 gallons SPECIAL	26 ⁹⁵	No 1004 SPECIAL	14 ⁹⁵	No 2004 SPECIAL	19 ⁹⁵
30 gallons SPECIAL	27 ⁹⁵	No 1002 SPECIAL	16 ⁹⁵		



BARDEAU ASPHALTE

noir encollé, tru seal, 210 lb

le paquet **5²⁸**

PANNEAU de SOFFITE

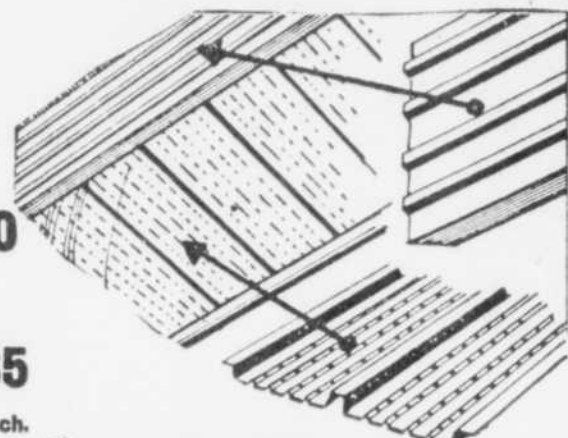
17" x 12 1/2"

Plus besoin de repeindre

Les avant-toits, panneau ventilé pour un isolement amélioré.

8⁴⁰

4³⁵ ch.



PANNEAU préfini coco 4 x 8 la feuille **3⁶⁹**

Quantité limitée

PANNEAU de rip pressé 5/8 4 x 8 Spécial

5²⁰

la panneau

COMPTOIR PREMOULE

Choix de couleurs les plus populaires en longueurs de 8' - 10'.

2⁹⁹

p. lin. COLORLOCK

9" blanc, 9" beige

44⁹⁵ paquet

TABLETTE pour bibliothèque ou décoration

8' x 36"	3⁰⁹	8 x 48	4¹²
10 x 36	3⁹⁰	10 x 48	5¹⁵
12 x 36	4⁶⁵	12 x 48	6¹⁹

Couleur blanc, noyer, butcher block

CENTRE JARDIN

20%

sur tous les ENGRAIS

Nutrite et engrais herbicide insecticide Marquette

20%

Arbre, arbuste en magasin pin, peuplier, cèdre, cormier épinette, bouleau etc. 8.50 7.50 Exemple cèdre

6⁸⁸
6⁰⁰

lfs de thayer

BOITE à FLEURS et à LEGUMES

la boîte **1⁷⁹**



20%

sur tous les POTS à FLEURS EN CERAMIQUE et MACRAME

Département PEINTURE



Latex int. blanc gal. **4⁹⁵**

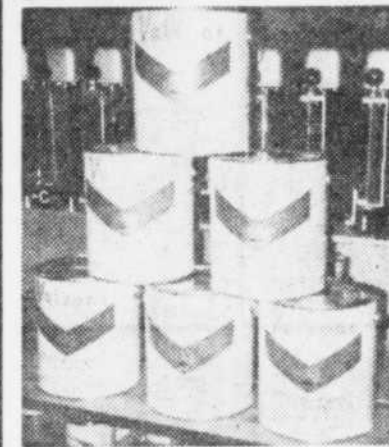
Latex ext. blanc gal. **6⁹⁵**

Peinture Crown Diamond Semi-lustre latex int. blanc 01-109 gal. **14⁹⁵**

Latex int. blanc 01-009 gal. **10⁹⁸**

Latex ext. blanc 02-009 gal. **14⁹⁵**

China White émail semi-lustré ultrablanc gal. **14⁹⁸**



TEINTURE

VALSPAR

grand choix de couleurs, opaque ou latex et à l'huile transparente

Spécial gal. **9⁹⁵**



TEINTURE B.M.R.

Toutes les couleurs en magasin

6⁹⁵ gal.

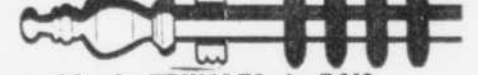


PEINTURE B.M.R.

Première qualité latex **9⁹⁵** gal.

Semi-lustre, huile **9⁹⁵** gal.

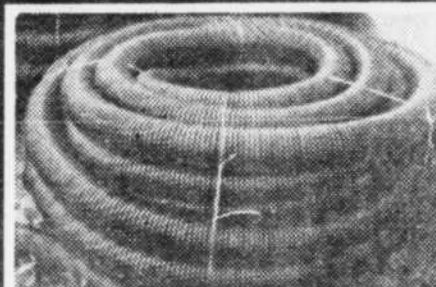
Latex semi-lustre **9⁹⁵** gal.



Ensemble de TRINGLES de BOIS pour rideau

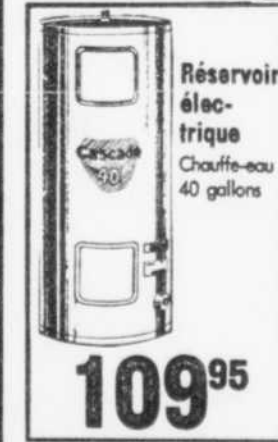
Naturel	9⁹⁵	Colonial	11⁹⁵
1 1/2" x 4	12⁹⁵	1 1/2" x 6	13⁹⁵
1 1/2" x 8	16⁹⁵	1 1/2" x 8	18⁹⁵
1 1/2" x 10	18⁹⁵	1 1/2" x 10	20⁹⁵

Département PLOMBERIE, ELECTRICITE



TUYAUX drainage ondulés en plastique, 4", rouleau 150' **\$32**

TUYAU GRES 4" x 12" Pour drainage, décoration, cave à vin. **.28** ch.



Réservoir électrique Chauffe-eau 40 gallons

109⁹⁵

VANITE pour chambre de bains

Complète avec dessus fibre de verre (imitation de marbre 19" x 24")

79⁹⁵ complète

VANITE Base seulement 22" x 25"

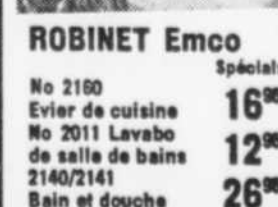
49⁹⁵



VENTILATEUR de cuisine

Miami Carey deux vitesses Série R 2300

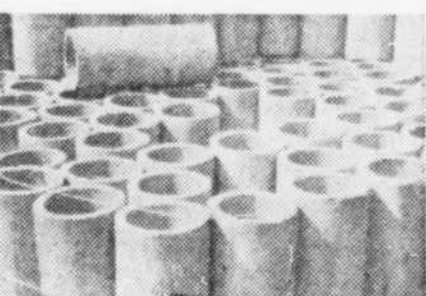
\$52
39⁹⁵



ROBINET Emco

No 2100 Spécial: Evier de cuisine **16⁹⁵**
No 2011 Lavabo de salle de bains **12⁹⁵**
2140/2141 Bain et douche **26⁹⁵**

VARIATEUR d'intensité Super spécial **3⁹⁹** ch.



FIL électrique cuivré 14/2-250' roul. **23⁹⁵**
12/2-250' roul. **29⁹⁵**

Département MATERIAUX

TUILES à PLAFOND décoratives

12 x 12 emboutées Modèle Grêne

tuile **.16**

INSUL SHEATING 4 x 8 le mille pds **\$95**

GYPROC 4 x 8 3/8 le mille pds **\$99**

FOAM ISOLANT 1" x 4 x 8 le mille pds **\$70**

NOUVEAU WOODSMAN

Couleur brune, ne requiert aucune peinture, garantie de Colorlock, 64 pi. cor. au paquet

32²⁰ paquet

NOUVEAU modèle

Pour finition de chambre de bains. Céramite, tuile 6 x 6. Feuille 4 x 8.

la feuille **21²⁰**

RISSETTE

AVANT D'ACHETER, VERIFIEZ NOS PRIX!

Nouvelles heures d'ouverture de nos magasins: lundi, mardi, mercredi, de 8h. a.m. à 5h.30 p.m., jeudi et vendredi, de 8h. a.m. à 9h. p.m., samedi, de 8h.30 a.m. à 5h. p.m.

ATTENTION Il n'y a aucuns frais téléphoniques entre nos magasins et la Rive-Sud jusqu'à Beaumont.

BMR

Deux collisions entre une auto et un camion-remorque: deux victimes

LOGEMENT, MAISON, CHALET...

les aubaines

Glidden

VOTRE SOLUTION DECORATION!



ALKYDE
SEMI-BRILLANT
blanc
(quantité limitée)

PRIX D'AUBAINE

\$9.49
le gallon



LATEX

de bonne qualité
intérieur-extérieur

(quantité limitée)

PRIX D'AUBAINE

\$6.49
le gallon

EMAIL A PLANCHER

Glidden

de couleur grise
(quantité limitée)

PRIX D'AUBAINE

\$8.95
le gallon

Commandes téléphoniques acceptées

AL aflamme INC
PEINTURES & TAPIS.

3148, CHEMIN ROYAL, GIFFARD - Tél.: 661-8497
Stationnement facile et gratuit

par Lucien LATULIPPE

Deux collisions entre une auto et un camion-remorque ont fait autant de morts, hier, dans l'Est du Québec. Ironie du sort, les deux tragédies ont été enregistrées à la même heure, 9h45 du matin, mais à des centaines de milles l'une de l'autre.

Les victimes sont Ronaldo Deschênes, âgé de 43 ans, de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, et Joyce Lloyd, âgée de 17 ans, de Bowmanville, en Ontario.

La tragédie qui a coûté la vie à M. Deschênes est survenue dans une courbe de la route 138 à Rivière-Vachon, localité située à sept milles à l'ouest de Port-Cartier. L'automobiliste était seul et le poste de la Sûreté du Québec à Sept-Îles procède à l'enquête d'usage.

L'autre tragédie a eu lieu sur la route 185, à 10 milles de Rivière-du-Loup en direction du Nouveau-Brunswick. La collision s'est produite sur une portion de route droite.

Trois autres personnes ont été blessées dans cet accident et l'une d'elles a dû être transportée dans un hôpital de Québec. Son état serait

sérieux. Le poste de la SQ à Rivière-du-Loup fait enquête.

Le poste de Rivière-du-Loup rapportait de plus, hier soir, qu'un orignal et un chevreuil avaient été tués sur la route. L'orignal a été hap-

pé par un camion à Saint-Honoré de Rivière-du-Loup et il est mort sur le coup. Le chevreuil a été heurté par une auto à Saint-Marcel de l'Islet. Il avait une patte cassée et un agent du poste de Saint-Pamphile a dû l'abattre.

D'autre part, une auto a pris une embardée sur la route 132, entre Beaumont et Lauzon, vers 20h. Le Dr Jude Veilleux, de Beaumont, s'en est tiré avec la fracture d'une jambe et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Yvon Durelle subira son procès sous une accusation de meurtre

NEWCASTLE, N.-B. (PC) — Yvon Durelle, de Baie-Ste-Anne, subira son procès, probablement à la fin de l'été, sous une accusation de meurtre au deuxième degré sur la personne de Albin Poirier, d'Escuminac.

C'est ce qu'a indiqué le juge A. P. Tracy-Goult, hier, au terme d'une enquête préliminaire qui se déroulait à Newcastle.

Au début de cette session judiciaire, l'avocat de la défense, Me Frank McKenna, a demandé à ce que les délibérations se déroulent à huis clos.

Au total, 39 pièces à convic-

tion ont été présentées par la Couronne. Des échantillons de sang, un revolver Smith and Wesson de calibre .38, 5 cartouches vides et 5 autres pleines, plusieurs photos et quelques croquis du lieu de l'incident du 20 mai, le Fisherman Club de Baie-Ste-Anne.

La Couronne a de plus fait appel à 15 témoins. Parmi eux, huit membres de la Gendarmerie royale du Canada, dont quatre experts.

Durelle est en liberté sous une caution de \$10,000 depuis le 21 mai. Il demeurera libre jusqu'au moment où la date du procès sera arrêtée.

Service météo avant-voil pour les pilotes d'avion

Un service d'information météorologique avant-voil destiné au public de l'aviation, a été inauguré à Roberval par la station radio aéronautique de Transports-Canada.

Ce service couvre le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Haute-

Mauricie et la région de Chibougamau.

Disponible 24 heures par jour, ce service peut s'obtenir en téléphonant (418) 275-2383. La région de La Tuque peut rejoindre la station via le zénith publié dans l'annuaire local.

VENTE de courtoisie
VENTE du 15 au 18 juin

RÉDUCTION JUSQU'À **33 1/3%**

- Modèle réduit
- Bricolage
- Artisanat

HOBBY DION INC.
989 Rte de l'Eglise, Ste Foy, Que. 653-5708

CORRECTION

Veillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée mercredi 15 juin, en page G4 de ce journal. Vous auriez dû lire:

JUS DE TOMATES

ORCHARD KING
CANADA DE
FANTAISIE
48 OZ LIQ.

59¢



Steinberg



VENTE SUR LA PROMENADE

les 16, 17 et 18 juin

Tous les marchands s'unissent pour offrir des réductions considérables sur la marchandise d'été.

UN SYMPATHIQUE DUO BAVAROIS S'OCCUPERA DE LA MUSIQUE D'AMBIANCE!

On se donne rendez-vous chez **JADIS** les 16, 17 et 18 juin prochain.

JADIS

5555, 3e Av. ouest, Charlesbourg

FESTIVAL DU DISQUE QUÉBÉCOIS

OUVERT TOUS LES SOIRS - OUVERT TOUS LES SOIRS - OUVERT TOUS LES SOIRS - OUVERT TOUS LES SOIRS



EDITH BUTLER

3.99



TI-JEAN CARIGNAN LE VIOLONEUX

3.99

\$ 3.99



LONGUE DISTANCE ROBERT CHARLEBOIS

3.99



LA TURLUTAINÉ

3.99



FREDERIC CLAUDE LEVEILLEE

1.99



J'AI QUEQ'CHOSE A T'DIRE GILLES GOSSELIN

3.99



20 GRANDS SUCCES D'HER DE LA BOLDUC

3.99



SOIREE CANADIENNE

3.99



LE QUEBEC EN FETE

3.99



L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LOUP-GAROU

3.99



TOUT EN MOI CLAUDE DUBOIS

1.99



LE QUEBEC EN ACTION (2 DISQUES)

2.99



MONIQUE LEYRAC CHANTE NELLIGAN

8.99



MONIQUE LEYRAC CHANTE FELIX LECLERC

4.99



PARLEZ-MOI BRETON-CYR

4.99



LE PETIT QUEBEC DE MON COEUR RAYMOND LEVESQUE

4.99



SEGUIN

4.99



EN ATTENDANT SEGUIN

4.99



L'HISTOIRE DE ROBERT CHARLEBOIS

8.99



L'HISTOIRE DE LOUISE FORESTIER

8.99



FACE A JEAN LAPOINTE

4.99



NOSTALGIE GUY LEMAIRE

4.99

\$ 4.99



PRENDS CELUI QUI PASSE ROBERT PAQUETTE

4.99



J'AI VU LE LOUP, LE RENARD, LE LION

9.99



LA SAGOINE

9.99



FOLKLORE DE CHEZ NOUS LES SORTILEGES

4.99



LA VIE D'ASTHEURE FABIENNE THIBEAULT

4.99



J'AI PLANTE UN CHENE GILLES VIGNEAULT

4.99



ARMAND & LETOURNEAU

4.99



LA DAME EN BLEU MICHEL LOUVAIN

5.99



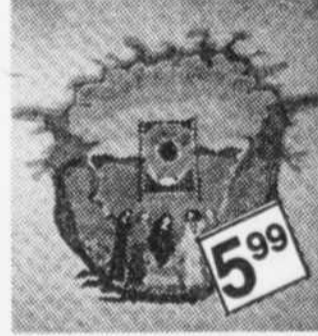
LE REVE DU DIABLE

5.99



PROGRAMME DOUBLE SYLVAIN LELIEVRE

5.99



FESTIN D'AMOUR SEGUIN

5.99



LES TANANTS

5.99



DEPECHE-TOI SOLEIL ROBERT PAQUETTE

5.99



LE TOUR DE L'ILE FELIX LECLERC

5.99



LES CHANTS DE L'ETERNITE PELOQUIN & LE FRANÇOIS

5.99



MON AMOUR CHANTAL & ANDRE

5.99



POUR NE PAS VIVRE SEUL MICHEL GIROUARD

5.99



EN DIRECT DE LA PLACE DES ARTS GINETTE RENO

5.99



MES PLUS BELLES CHANSONS DIANE JUSTER

5.99



NICOLE MARTIN

5.99

EN PLUS 60 AUTRES TITRES QUEBECOIS EN VENTE!



musique d'aujourd'hui

Le plus grand disquaire à Québec

1095 rue St-Jean, (Vieux) Québec

The Handle^{MC}



Vite! Manque pas ça!

Voici The Handle. Le tout nouvel appareil instantané de Kodak.
Un appareil que vous aurez plaisir à emporter partout où vous irez. Vous verrez, il deviendra un compagnon fidèle qui vous donnera de magnifiques photos instantanées en un clin d'œil.

Facile à utiliser

The Handle est doté d'un objectif à foyer fixe et les photos sont éjectées au moyen d'une manivelle. Il est si facile à utiliser que toute la famille voudra s'en servir.

Photos au fini Satinluxe^{MC}

Avec The Handle, vous pouvez voir se développer sous vos yeux de magnifiques photos propres et sèches, protégées par un beau fini Satinluxe^{MC}.

La couleur Kodak

The Handle est un bon achat, car il est facile à utiliser et il vous donne plus que des photos instantanées. Il vous donne des photos instantanées avec la couleur Kodak.



The Handle. \$48⁹⁵ 

(Le film instantané Kodak ne peut être utilisé qu'avec les appareils instantanés Kodak.)
*Prix de liste suggéré.
Le prix de détail est établi par les marchands.
Prix sujet à changement sans préavis.
Tous les appareils instantanés Kodak sont garantis 3 ans.

LES APPAREILS KODAK SONT DISPONIBLES CHEZ

<p>Camera 359 EST, BOUL. CHAREST TEL.: 529-2557</p>	<p>Camera 3207, CHEMIN STE-FOY (Centre d'achats de la Colline) Ste-Foy TEL.: 653-3220</p>	<p>STUDIO GOSSELIN LTEE 10, AVENUE BEGIN LEVIS, QUE. TEL.: 837-8868</p>	<p>PHOTO CENTRE BRUNET 605 est, St-Joseph, Qué. 2 - 529-5741 Place Lourier, Ste-Foy - 656-1717 Carrefour Charlesbourg - 622-1804</p>
<p>Lefebvre 248, RUE ST-JOSEPH ST-RAYMOND, PORTNEUF TEL.: 337-2238</p>	<p>LIVERNOIS PHOTO 1200 ST-JEAN QUÉBEC TEL.: 692-3940</p>	<p>PHARMACIE MARTEL 175, RACINE, LORETTEVILLE TEL.: 842-3627</p>	<p>SYNDICAT DU BIJOU 10 Rte Trans-Canada TEL.: 833-2173</p>
<p>astrol photo Place Fleur de Lys, Québec Tél.: 529-2541 Place Québec, Québec Tél.: 529-8238</p>	<p>STUDIO TREPANIER ENR. 239 Notre-Dame DONNACONA, P.Q. Tél.: 285-3060</p>		

Reynolds veut poursuivre la société Radio-Canada

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Burnaby-Richmond, en Colombie-Britannique, M. John Reynolds, a annoncé son intention hier aux Communes d'interrompre une poursuite contre Radio-Canada pour l'avoir associé à la pègre lors d'une émission sur le crime organisé, diffusée sur le réseau anglais, dimanche et lundi soirs.

"Cette accusation est totalement fautive et diffamatoire à mon endroit", a-t-il déclaré.

Il a expliqué que Radio-Canada avait laissé entendre qu'il entretenait des relations avec des personnages bien connus du monde interlope.

Tout ce que j'ai fait, a-t-il dit, c'est entrer en contact, à

titre de député, avec toutes les personnes qui ont demandé à me voir; il est inconcevable que l'on demande à un député de s'enquérir des antécédents de toutes les personnes qu'il doit rencontrer ou avec qui il doit communiquer.

D'après l'émission de Radio-Canada, un agent double de la police, M. Pat Cala, aurait été introduit auprès du député Reynolds par Joe Gentile, membre influent du crime organisé, pour obtenir des informations confidentielles sur l'itinéraire projeté d'un pipe-line de manière à permettre la spéculation sur les terrains.

Mardi, c'était le député conservateur de St-Hyacinthe, M. Claude Wagner, qui demandait à la société d'Etat de s'excuser publiquement pour l'avoir relié au monde interlope.

Radio-Canada avait indiqué que M. Reynolds aurait souscrit une somme d'argent provenant du monde interlope au financement de la campagne au leadership conservateur de M. Wagner, en 1976.

M. Reynolds a par ailleurs affirmé hier qu'il était naïf de la part de celui qui l'avait approché pour obtenir des informations confidentielles de croire qu'un député de l'Opposition puisse connaître l'itinéraire d'un pipe-line une vingtaine de mois avant que soit prise la décision.

Des enregistrements incriminent le député

VANCOUVER (PC) — Le comité exécutif du Service de coordination de la police, qui compte parmi ses membres le procureur général adjoint de la province, connaissait depuis plus d'un an l'existence d'enregistrements magnétiques reliant le député fédéral John Reynolds à des membres du crime organisé local, selon un haut responsable du service policier.

L'inspecteur Alex Andrascik, co-directeur des policiers de ce service, a précisé qu'aucune enquête poussée n'a été ouverte à ce sujet parce d'autres affaires avaient priorité.

M. Andrascik a ajouté que

le Service de coordination de la police, qui regroupe des membres de la police municipale de Vancouver et de la Gendarmerie canadienne, a en sa possession un certain nombre d'enregistrements de conversations qui se seraient déroulées entre le député et un policier qui se faisait passer pour un membre de la mafia.

On sait que le nom de M. Reynolds, député conservateur de Burnaby-Richmond-Delta, a été cité avec celui de Giuseppe Gentile, un patron du crime organisé à Vancouver, dans la seconde partie d'un documentaire de la chaîne anglaise de Radio-Canada.



Geneviève Morel

Service de modifications, "altérations" et réparations

par des Spécialistes de la corseterie

Spécialité PROTHESES DU SEIN
(temporaires et permanentes)

PERSONNEL DIPLOME A VOTRE SERVICE
HYGIENE ABSOLUE ET DISCRETION

20 PERSONNES A VOTRE SERVICE
TROIS SPECIALISTES



Mme IRENE GAGNON
Spécialiste diplômée



Mme Gemma GOSSELIN
Spécialiste diplômée



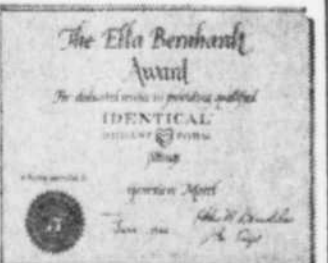
Mlle Hermélie MARTEL
Spécialiste diplômée

Mlle Morel a le plaisir d'offrir, à titre de professionnelle du domaine de la corseterie, quelques renseignements et conseils concernant l'ablation du sein.

Ainsi ne saurait-elle recommander à toute femme, quel que soit son âge, de consulter son médecin pour un examen complet, à savoir s'il doit ou non y avoir ablation.

Consciente du danger, elle estime que la personne est en droit de s'attendre à un traitement très sérieux de la part de spécialistes pour le moins diplômés, dans l'art de choisir et d'ajuster comme il se doit une prothèse du sein en période postopératoire.

Notons en passant que Mlle Morel est diplômée des écoles du Greenwood School of Corset Designing de New York et de la chirurgienne allemande Ella Bernhardt qui fut la première femme à s'adonner à ces recherches. TELEPHONEZ OU ECRIVEZ POUR DOCUMENTATION. Nous payons les frais postaux.



LIVRAISON PARTOUT
Québec et banlieue
Lévis et banlieue



2 heures de STATIONNEMENT GRATUIT

Geneviève Morel
Spécialiste en Corseterie médicale et esthétique

287 est, rue St-Joseph

522-1504

Francis Fox peu satisfait du rôle joué par la CECO

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Selon le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec (CECO) n'a pas réussi à mettre bien des membres du monde interlope derrière les barreaux, plutôt elle n'a servi qu'à étaler, au grand jour, leurs activités.

M. Fox a indiqué hier, lors d'un débat aux Communes, portant sur une motion néo-démocrate et visant la création d'une Commission royale d'enquête sur le crime organisé au pays, qu'il croyait qu'il y avait de meilleurs moyens de lutter contre les criminels.

Le solliciteur général a affirmé que la CECO n'a pas réussi à faire écrouer les dirigeants du crime organisé, sauf dans le cas d'un marchand de viande avariée. Il a aussi fait allusion à l'emprisonnement de certains témoins, trouvés coupables d'outrage au tribunal.

M. Fox a expliqué, comme il l'avait fait plus tôt cette semaine, qu'il avait discuté

de la question avec des représentants de la Gendarmerie royale du Canada. Ceux-ci se sont dit d'avis qu'une commission royale d'enquête n'est pas la solution au problème, a-t-il fait savoir.

Le solliciteur général a ajouté qu'une commission pourrait nuire aux enquêtes policières présentement en cours et qu'il était préférable de poursuivre le travail afin d'obtenir que ces criminels soient trouvés coupables et emprisonnés.

M. Fox a aussi affirmé qu'il faut amender la loi sur l'écoute électronique. Il a apporté des précisions aux statistiques citées par l'opposition qui voulait démontrer l'inefficacité que l'écoute électronique n'est pas le seul moyen de combattre le crime organisé. Dans les cas où on utilise des tables d'écoute on obtient 100 pour cent de condamnation, a-t-il affirmé.

Pour sa part, le député de New Westminster, M. Stu Leggett a présenté la motion au nom du Nouveau parti démocratique a fait un ardent plaidoyer en faveur

de la mise sur pied d'une commission d'enquête.

Il faut que le gouvernement permette la création d'une telle commission d'enquête au niveau national, a-t-il dit. M. Leggett a souligné que le crime ne connaît pas de frontières. Les provinces peuvent s'attaquer aux tentacules de la pèuvre, mais la tête restera toujours vivante, a-t-il expliqué.

Selon lui, la seule raison pour laquelle le gouvernement persiste à refuser la

syndicats, la politique et peut-être même dans la police.

C'est tout à fait ridicule de croire qu'on peut lutter contre l'élément criminel en renforçant la loi sur l'écoute électronique, ... tout le monde sait que ces gens ne disent rien au téléphone, a-t-il dit.

Le député conservateur Eldon Woolliams a répliqué au solliciteur général en disant qu'il croyait que la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec avait été efficace. Pour lui, les révélations voulant que des gens aient mangé de la viande avariée, étaient suffisantes pour justifier ce genre d'enquête.

Pour sa part, le chef du Parti créditiste, M. André Fortin, a révélé qu'il croyait que la CECO n'avait pas fait beaucoup pour mettre les criminels derrière les barreaux. Toutefois, il a ajouté que la Commission avait sensibilisé le public, et que cet aspect était important.

Finalement, il a affirmé qu'il appuyait l'idée d'une commission d'enquête sur le crime organisé. Il faudrait cependant que cette commission se penche sur une autre forme de vol, "le vol légalisé" des institutions bancaires.

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford est revenu à la charge en réclamant, à son tour, des amendements à la loi sur l'écoute électronique. L'Association des policiers canadiens les réclame depuis des années, a-t-il rappelé.

Il a aussi fait allusion à la décision intervenue récemment dans la région de Toronto, alors que les trois corps policiers, la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté provinciale de l'Ontario et la police du Toronto métropolitain, ont refusé la tenue d'une enquête sur le crime organisé. Les policiers préfèrent travailler afin d'obtenir des condamnations devant les tribunaux, a-t-il soutenu.



M. Francis Fox, solliciteur général du Canada.

Quatre des "Cinq dragons" ne vivent plus au Canada

OTTAWA (PC) — Quatre des cinq anciens policiers de Hong Kong, connus sous le nom des "Cinq dragons", ont quitté le Canada et vivent probablement à Taiwan.

C'est ce qu'a déclaré hier aux Communes le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, suite aux questions de l'opposition, qui, pour la troisième journée consécutive, a harcelé le gouvernement suite aux révélations d'une émission sur le crime organisé diffusée au réseau anglais de Radio-Canada, dimanche et lundi soir.

Le ministre Cullen a précisé que les "Cinq dragons" étaient entrés au Canada entre 1967 et 1973, soit avant qu'une commission d'enquête à Hong Kong, ne porte des allégations de corruption contre eux.

Il a dit que Hon Kwing Shan est celui des cinq qui demeure encore au Canada; les procédures pour extradition intentées contre lui ont échoué sur une technicalité, mais son cas fait l'objet d'un appel, a ajouté le ministre.

Ça va faire des bons p'tits gueulethons!

Le nouveau thon blanc Cordon Bleu

Vous pourrez varier vos menus en faisant de bons petits plats légers et savoureux avec le nouveau thon blanc Cordon Bleu, entier ou émietté. Avant même de l'essayer, vous êtes sûre qu'il a bon goût, puisqu'il s'agit d'un autre produit de qualité Cordon Bleu.

Une p'tite économie de 15c pour vos bons p'tits gueulethons

Cordon Bleu

Nous vous rembourserons la somme de 15c, plus les frais de manutention, pourvu que ce coupon vous ait été présenté par votre client suivant les conditions de cette offre. Toute autre utilisation de ce coupon constitue une fraude. Sur demande, vous devez fournir la preuve d'achat d'une provision suffisante de la marchandise spécifiée. Pour obtenir le remboursement, postez à: Herbert A. Watts Limited, C.P. 2140, Toronto, Ontario, M5W 1H1.

TANT QU'Y EN AURA

Zabé

15 BOUTIQUES UNISEXE ZABE A VOTRE SERVICE:

Place Fleur de Lys, Québec
Les Galeries Chagnon, Lévis
Place Laurier, Ste-Foy
Boutique Zabé, Rimouski

Centre d'achats Laval, Laval, Montréal
Zabé Carrefour Charlesbourg, Charlesbourg
Boutique Zabé, Matane
Les Galeries Ste-Anne, Giffard

Mail St-Roch, Québec
Centre régional Jadis, Charlesbourg
Boutique Zabé, Rivière-du-Loup
Carrefour du Nord, St-Jérôme

Centre commercial Manicouagan, Haute-Rive
Les Galeries La Pocatière, La Pocatière
Centre d'achats Centre-Ville, Jonquière

<p>SHORTS JEANS</p> <p>4.⁹⁹</p>	<p>SALOPETTES JEANS</p> <p>19.⁹⁹</p>	<p>PANTALONS HABILLES</p> <p>2.⁹⁹</p>
<p>VESTES EN JEANS SANS MANCHES</p> <p>4.⁹⁹</p>	<p>CHEMISES HOMMES FEMMES</p> <p>3.⁹⁹</p>	<p>JACQUETS JEANS</p> <p>3.⁹⁹</p>
<p>JEANS</p> <p>12.⁹⁹ et 16.⁹⁹</p>		

SPECIAUX PRESENTEMENT EN COURS

TOUTE VENTE FINALE

VENTE 1^{ER} ANNIVERSAIRE

JEANS DE MARQUE "LEE"
DENIM 14 ONCES
Coupe western délavé
grandeur 26 à 42
régulier: \$ 19.99
SPECIAL: \$ 12.99

JUMPSUIT DENIM ET CORDUROY
régulier: \$ 40.00
SPECIAL: \$ 9.99

ROBE EN DENIM
Manches courtes et longues, assorties
régulier: \$ 24.99
SPECIAL: \$ 9.99

SALOPETTES BLANCHES, CORDUROY & DENIM
régulier: \$ 30.00
SPECIAL: \$ 14.99

JUPE GAUCHO/VESTE/ JUPE REGULIERE
denim - corduroy - gabardine
régulier: \$30.00 à \$40.00
SPECIAL: \$ 5.00

ENSEMBLE SAFARI / ELLE & LUI
couleur kaki ou noir
Jacket: régulier \$ 40.00
SPECIAL: \$ 9.99
Pantalon: régulier: \$27.00
SPECIAL: \$ 9.99

JEAN EN DENIM 14 oz.
Coupe cigarette et baggies. Marques connues délavées
régulier: \$ 23.99
SPECIAL: \$ 12.99 / 2/\$25.00

CHEMISES IMPRIMÉES DE TOILETTE POUR HOMMES
grandeur: S-M-L-XL
régulier: \$ 17.99
SPECIAL: \$ 1.99

JEANS ASSORTIS / DENIM BLEU ET COULEUR
régulier: \$ 23.99
SPECIAL: \$ 5.00

PREMIERS ARRIVES PREMIERS SERVIS.

1113, ROUTE DE L'ÉGLISE STE-FOY
653-1078

SIRAIS JEANS

CHARGEUR

master card

La police cherche celui qui a déverrouillé la seconde porte de l'église Notre-Dame-de-Foy

par Lucien LATULIPPE

L'enquête de la police de Sainte-Foy a confirmé que deux portes de l'église Notre-Dame-de-Foy n'étaient pas verrouillées, lorsque les premiers pompiers sont arrivés sur les lieux. L'une avait été ouverte par l'abbé Alfred Berthiaume qui avait tenté d'entrer dans le temple pour sauver des objets. L'autre était située dans la partie arrière de l'église et on ne sait par qui elle avait été ouverte.

Cette information avait été fournie au SOLEIL, le lendemain de l'incendie, laissant par là croire que l'incendie pouvait être d'origine criminelle.

Les enquêteurs vont tenter d'éclaircir ce point et, à ce sujet, ils font appel aux personnes qui ont assisté au début de l'incendie. Ils doivent interroger de nouveau les témoins déjà rencontrés.

Selon certains témoins, le feu aurait éclaté dans le chœur de l'église. Il a été question de l'ancien maître-autel et de la balustrade.

La fournaine qui se trouvait au sous-sol de la sacristie n'est pas en cause. Elle ne fonctionnait pas depuis trois semaines.

L'électricité n'est pas encore éliminée pour de bon. Des experts doivent être consultés à ce sujet.

Par ailleurs, la police de Sainte-Foy a été informée, hier, que deux statues en marbre (des anges) étaient disparues de l'église depuis l'incendie et qu'elles valaient \$1,000 chacune.

Rappelons que l'incendie avait éclaté vers 2h30 de la nuit, dimanche dernier, et que tout l'intérieur du temple a été consumé. Seuls les murs de pierre sont restés debout. Les pertes matérielles sont estimées à plus d'un million de dollars.

Un choix calculé...

Texas Instruments

vous offre une gamme complète de calculatrices électroniques qui sauront résoudre vos problèmes de calcul... et de budget. Venez choisir le modèle qui vous convient et constater que le seul vrai problème, c'est de bien choisir.

Choisir Texas Instruments c'est déjà une garantie en soi!

TI-1750
\$29.95
2 000 heures d'usage avec un jeu de piles (incluses)

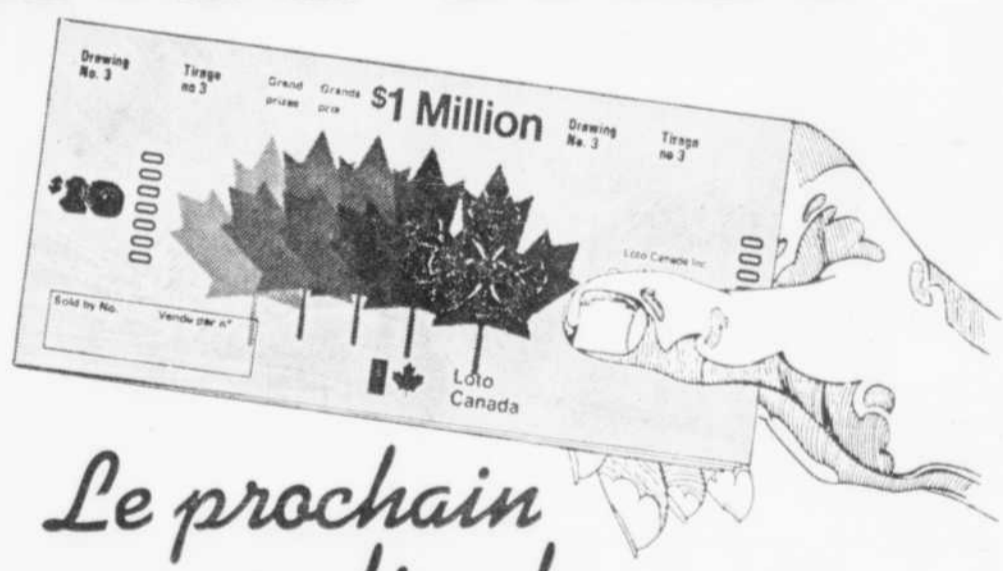


MODELE	DESCRIPTION	PRIX
TI-1200	4 fonctions, pourcentage, constante	\$10.95*
TI-1250	4 fonctions, pourcentage, mémoire	\$12.95*
TI-1750	Format portefeuille, mémoire, pourcentage	\$29.95*
TI-30	Scientifique, 48 fonctions	\$24.95*
SR-40	Scientifique, pile rechargeable et adaptateur	\$49.95
SR-51-II	Scientifique, pile rechargeable et adaptateur	\$79.95

* Piles et adaptateur en surplus

CESCO
électronique ltée.
MONTREAL • QUEBEC • OTTAWA • TORONTO
98 ouest, St-Vallier, Québec

Faites vite!



Le prochain tirage aura lieu le

19 JUIN.

Achetez vite vos billets.

12 grands prix de \$1 million chacun
8 grands prix de \$100,000 chacun



Aimez-Vous Le Cigare?

Nous avons 750,000 cigares à liquider à moitié prix. Ces cigares de première qualité proviennent de la production originale de Simon Cigar. Nous vous les offrons réemballés en sac de 50 à un prix rarement vu.

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| n° 160 Garcia Vega Maduro;
n° 150 Garcia Vega Candela;
n° 210 El Producto Club House;
n° 220 El Producto Durango;
\$7.00
pour 50 cigares. | n° 200 El Producto Major;
n° 300 Dutch Master Corona;
n° 330 Muriel Magnum;
n° 180 Statesmen;
\$7.50
pour 50 cigares. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le SPÉCIAL est offert dans toutes les tabagies Tremblay du Québec.

Vous pouvez aussi les commander par la poste à l'adresse suivante: C.P. 3151 St-Roch, Québec. (frais de livraison non compris) Commandes C.O.D. acceptées.

- | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TABAGIE TREMBLAY
431, 3e Avenue,
Québec - 525-8741
Prop. Roger Couture | TABAGIE TREMBLAY
245 ouest, St-Vallier,
Québec - 525-8731
Prop. Yves Tremblay | TABAGIE TREMBLAY
77, av. Plante,
Villa-Vanier - 827-3249
Prop. Raymond Clero | TABAGIE TREMBLAY
364, rue Notre-Dame,
Ste-Marie de Beauve |
| TABAGIE TREMBLAY
966, rue Cartier,
Québec - 529-3910
Prop. Conrad Tremblay | TABAGIE TREMBLAY
3069, av. Royale,
Giffard - 861-5484
Prop. Paul-Eugène Fiset | TABAGIE TREMBLAY
15, rue St-Louis,
Drummondville - 472-8220
Prop. Jean-Guy Comeau | TABAGIE TREMBLAY
1510, av. Royale,
Trois-Rivières (819)75-1375
Prop. Harry, Sam Nassif |
| TABAGIE TREMBLAY
737, côte Ste-Claire,
Québec - 523-4451
Prop. Lionel Tremblay | TABAGIE TREMBLAY
187, rue Racine,
Loretteville 842-6084
Prop. René Légaré | TABAGIE TREMBLAY
34, rue Doucet,
Mont-Joli - 775-7123
Prop. Gaëtan Rivard | TABAGIE TREMBLAY
334, Route nationale,
St-Augustin - 878-2268
Prop. Armand Gagnon |
| TABAGIE TREMBLAY
780, rue Ste-Thérèse,
Québec - 527-8963
Prop. Ent. PierTrem Inc. | TABAGIE TREMBLAY
759, rue Commerciale,
St-David, côté de Lévis
Prop. Michel Carf
837-4614 | RESTAURANT CHEZ PAUL
148, de la Gare,
Montmagny
Prop. Paul Fournier | TABAGIE TREMBLAY
43A, St-Jean-Baptiste,
Victoriaville - 752-7116
Prop. Gilles Doyle |
| TABAGIE TREMBLAY
372 sud, Dorchester,
Québec - 524-8764
Prop. André Tremblay | TABAGIE TREMBLAY
210, rue St-Grégoire,
Montmorancy - 663-8032
Prop. André Fortier | TABAGIE JACQUES
134, rue du Palais,
St-Joseph de Beauve
387-5908 | TABAGIE TREMBLAY
30, boul. St-Benoit
Amqui |



Ce n'est pas ma faute

Un petit garçon de six ans, Bobby Whitehouse, n'a pas l'intention d'endosser la responsabilité de l'incendie qui a éclaté, hier, dans la salle de séjour de l'appartement de ses parents, à Hamilton. "Il y avait une allumette sur la moquette et mon ami Andy a glissé dessus et c'est ce qui a fait prendre feu aux rideaux", a expliqué Bobby, les yeux pleins de larmes.

Les personnes gravement blessées doivent recevoir des compensations raisonnables

OTTAWA (PC) — Le coût élevé des soins prodigués à la maison aux personnes blessées grièvement au cours d'un accident ne devrait pas empêcher les tribunaux de compenser adéquatement les victimes en faisant assumer ces coûts par la partie responsable.

C'est ce qu'a déclaré, hier, devant la Cour suprême du Canada l'avocat torontois Douglas Laidlaw.

Selon Me Laidlaw, c'est un principe de droit que les personnes blessées à cause de la négligence d'autres personnes reçoivent des compensations raisonnables. Et il n'y a pas de raison pour que, à cause du coût élevé de ces compensations, les tribunaux prennent l'initiative d'accorder des sommes réduites.

Me Laidlaw a affirmé, devant le juge en chef Bora Laskin et les huit autres juges de la Cour suprême, que la Cour d'appel de l'Alberta était tombée dans ce piège dans le cas de J. A.

Andrews, 23 ans, d'Edmonton.

Andrews est devenu invalide à la suite d'une collision entre une voiture et la motocyclette qu'il conduisait. Le conducteur de l'automobile a été trouvé responsable de l'accident.

Le juge président au procès a opiné qu'Andrews

avait droit à des soins à la maison au lieu d'être envoyé dans une institution pour invalides. Il accorda \$1 million à Andrews, y compris \$150,000 pour blessures physiques et mentales.

Compensation réduite

Cependant, bien qu'acceptant le fait qu'Andrews serait bien plus à l'aise dans son

foyer, la cour d'appel a réduit la compensation pour les soins que doit recevoir Andrews à l'avenir, à \$1,000 au lieu de \$4,135, estimant que les soins à la maison ne constituaient pas une pratique généralement acceptée par le public.

La cour a également réduit à \$100,000 la somme allouée à Andrews pour blessures phy-

siques et mentales, indiquant que cette somme était plus en rapport avec les précédents établis en Alberta.

Me Laidlaw a dit qu'Andrews avait droit à des soins au foyer comme le déterminaient les preuves fournies à la cour. Et la cour ne devrait pas tenir compte du coût de ces soins.

L'avocat a signalé qu'Andrews demeurait dans son propre appartement avant l'accident et qu'il avait le droit de continuer à vivre de la même façon. Andrews lui-même a fait savoir au juge qu'il ne rentrerait jamais dans une institution pour invalides car cela reviendrait à "mettre un pied dans la tombe".

White Cross, l'uniforme des beaux jours.

LE Syndicat DE QUÉBEC
Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys



White Cross

- A Style HK 709**
Blouse 100% polyester, genre chandail, côtelé. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **16.00**
- B Style HK 708**
Veston 100% polyester, tricot, fil de chaîne gaufré. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **25.00**
- C Style HK 702**
Culotte 100% polyester, tricot, fil de chaîne gaufré. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **18.00**
- D Style HK 700**
Jupe 100% polyester. Tricot fil de chaîne gaufré. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **16.00**
- E Style HK 707**
Pantalons jean 100% polyester, fil de chaîne gaufré. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **19.00**
- F Style HK 724**
Haut 100% polyester. Tricot fil de chaîne gaufré. Tailles 3 à 15. Blanc seulement. **20.50**

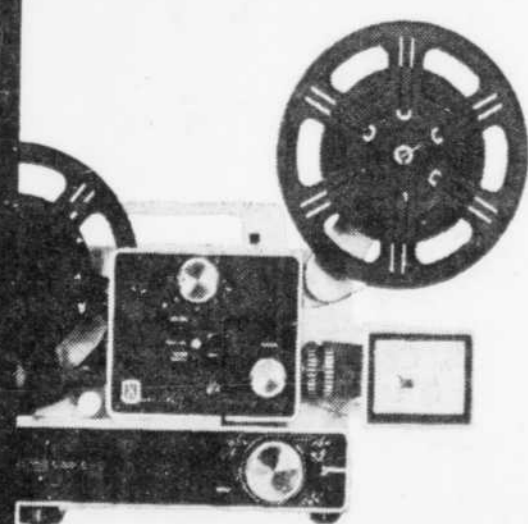
Lingerie pour dames. 4e étage. Mail St-Roch. Place Laurier. Place Fleur de Lys.

posez-vous en expert!

OLYMPUS OMI
lentille 50mm, 1.8
\$294.95



OLYMPUS TRIP 35
entièrement automatique, distance de pieds ajustable par symbole
lentille 40mm, 2.8
\$58.95



Projecteur **leumig**
Mark 607 D
pour film 8 et super 8
vitesse ajustable: 3, 6, 9, 12, 18 images/seconde
avant et recul, lentille zoom
arrêt sur image
Spécial: **\$124.95**
Prix suggéré: \$179.95

OLYMPUS 35 RC avec étui
exposition de 1/15 à 1/500
lentille 40mm, 2.8
\$110.95



au royaume de la **Caméra**

359 est, boul. Charest Québec 529-2557 3207, Chemin Ste-Foy (Centre de la Colline) Ste-Foy 653-3220

STATIONNEMENT GRATUIT

CARTES CHARGEX OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

vente incroyablement!

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Maillots de bain pour dames

Différents modèles de maillots, une pièce ou deux pièces bikini, dans un grand choix de couleurs unies ou imprimées. Nylon et spandex. P.M.G. 30 à 38. Rég. 13.00 à 40.00

10.00
à
25.00

Spécial

Blouses à manches courtes pour dames

Blouses avec ou sans bouton, ouvertes à l'avant. Teintes unies ou imprimées. 100% polyester. 8 à 20. Rég. 14.00 à 26.00

11.00
à
19.00

Spécial

Robes-soleil pour juniors

Jolies robes-soleil pour l'été: des modèles sur élastiques, réguliers, etc. 100% coton. Couleurs estivales. 5 à 13. Rég. 26.00 à 40.00

20.00
25.00
30.00

Spécial

Sortie de plage pour dames

Sortie de plage en dentelle de nylon à motif floral, boutonnage à l'avant, manches trois quarts avec revers. Blanc. 100% nylon. P.M.G. Rég. 15.00

10.00

Spécial

Robes-soleil pour dames

Des modèles rafraichissants pour l'été dans un tissu 100% coton. Couleurs estivales. 8 à 16. Rég. 26.00 à 40.00

20.00 25.00 30.00

Spécial

Grande vente d'imperméables

Choix intéressant de modèles variés dans un bel éventail de teintes-mode: bleu, vert, rouille, blanc, beige, etc., et dans un assortiment de tissus des plus complet: popeline, nylon, nino, polyester, coton, etc.

Élegants modèles pour dames et jeunes filles dans plusieurs tailles: juniors 5 à 13; dames 8 à 16, 8 à 20, 18½ à 24½.

Prix réguliers:	Spéciaux:
36.00 et 38.00	19.00
40.00 et 45.00	24.00
49.00 à 57.00	34.00
60.00 à 70.00	44.00

33 1/3% Et aussi un rabais de 33 1/3%
de rabais sur les manteaux tout-aller
de 110.00 à 170.00!

Lot de shorts pour dames

Choix de plusieurs modèles en ratine dans des couleurs variées. P.M.G. 8 à 20. Rég. 8.00 à 14.00

6.00 à 10.00

Spécial

Jupes d'été pour dames

Lot de jupes légères avec taille sur élastique ou régulière. Des modèles fendus ou droits, dans les teintes de l'été. 100% polyester, 50% coton et 50% polyester ou 100% coton. 6 à 20. Rég. 16.00 à 24.00

13.00 à 18.00

Spécial

Pantalons d'été pour dames

Des modèles classiques avec ou sans bande élastique à la taille. Teintes pastel: bleu, blanc, rouge, jaune, beige, etc. 100% polyester ou polyester et coton. 6 à 20. Rég. 18.00 à 26.00

9.00 à 19.00

Spécial

25%

de rabais

sur tous nos lots de pantalons et jupes printemps-été pour juniors!

Des pantalons légers pour l'été ou des jupes rétro ou évasées dans des tissus de polyester et coton, gabardine ou coton. Grand choix de couleurs. 5 à 13. Rég. 16.00 à 25.00

Vêtements pour dames et juniors. 3e étage.
Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.